

**COMMISSION BANCAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE**



**RAPPORT ANNUEL
2009**



Rapport de la
**Commission Bancaire
de l'Afrique Centrale**
Pour l'année 2009

En vertu de la Convention du 16 octobre 1990 portant création d'une Commission Bancaire en Afrique Centrale, modifiant la Convention de coopération monétaire du 22 novembre 1972, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) est l'un des organes chargés de la mise en œuvre de la coopération monétaire entre les six Etats membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) :

- la République du Cameroun,
- la République Centrafricaine,
- la République du Congo,
- la République Gabonaise,
- la République de Guinée Equatoriale,
- et la République du Tchad.

La COBAC est chargée de veiller au respect par les établissements de crédit des dispositions législatives et réglementaires édictées par les Autorités nationales, par le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ou par elle-même et qui leur sont applicables, et de sanctionner les manquements constatés.

En particulier, la COBAC contrôle les conditions d'exploitation des établissements de crédit, veille à la qualité de leur situation financière et assure le respect des règles déontologiques de la profession.

Son siège est fixé à Libreville. Il peut être transféré en tout autre lieu par décision de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC prise à l'unanimité.

Le présent rapport couvre les activités des banques de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), de la Commission Bancaire et de son Secrétariat Général durant la période du **1^{er} janvier au 31 décembre 2009**.

Tous les montants dont l'unité de compte n'est pas précisée sont exprimés en Francs CFA (Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale) émis par la BEAC.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	7
MEMBRES DE LA COMMISSION BANCAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE	10
ORGANIGRAMME DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMISSION BANCAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE	11
LE SYSTÈME BANCAIRE DE LA CEMAC EN 2009	13
1. L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE EN 2009	15
1. 1. La sortie de la récession économique a été en ligne...	15
1. 2. Dans la CEMAC, les effets indirects de la crise financière n'ont pas été contenus...	16
2. LA STRUCTURE DU SYSTÈME BANCAIRE DE LA CEMAC À FIN DÉCEMBRE 2009 S'EST CONSOLIDÉE	20
2. 1. Le nombre de banques agréées a légèrement augmenté	20
2. 2. Quelques établissements de crédit ont sollicité des autorisations préalables au courant de l'année 2009...	20
2. 3. Les holdings financiers et établissements de crédit demeurent les principaux actionnaires des banques	21
2. 4. Aucun nouvel établissement financier n'a vu le jour au courant de l'année écoulée.....	25
2. 5. Le niveau de concentration est demeuré élevé dans la majorité des systèmes bancaires de la CEMAC	26
3. L'ACTIVITÉ DES BANQUES EN 2009	27
3. 1. L'activité cumulée des banques de la CEMAC s'est davantage consolidée ...	27
3. 2. Les opérations avec la clientèle se sont davantage consolidées	32
3. 3. Sur le marché interbancaire, les emplois de trésorerie se sont contractés alors que les ressources de trésorerie ont augmenté	38
3. 4. Evolution de l'encours du portefeuille-titres des banques de la CEMAC	40
4. LA STRUCTURE FINANCIÈRE ET LES RISQUES	42
4. 1. L'assise financière	42
4. 2. Le risque de crédit	44
4. 3. La liquidité et la transformation	48
5. LA COTATION DES BANQUES EN 2009	49
5. 1. Au regard du système de cotation de la COBAC (SYSCO), la situation financière des banques de la CEMAC s'est améliorée dans l'ensemble...	49
5. 2. ... et celle des banques en situation financière fragile continue à baisser	49
6. LES RÉSULTATS DES BANQUES EN 2009	50
6. 1. Les principaux réseaux bancaires ont renforcé leur rentabilité	50
6. 2. Les résultats des banques par pays sont en nette amélioration	52
6. 3. Le Produit net bancaire de l'ensemble du système bancaire de la CEMAC est demeuré stable...	54

6. 4.	Le résultat net du système bancaire de la CEMAC s'est considérablement dégradé...	.56
-------	---	-----

L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION BANCAIRE ET DE SON SECRÉTARIAT GÉNÉRAL .57

7. LA SURVEILLANCE DES BANQUES ET ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ...59

7.1.	Les activités classiques du contrôle permanent...	.59
7. 2.	L'activité du contrôle sur place	.61

8. LE SUIVI DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE61

8. 1.	Evolution du secteur de la microfinance	.62
8. 2.	Plan d'action de la Microfinance	.63
8. 3.	Principaux résultats des missions réalisées auprès des EMF	.64

9. LA COOPÉRATION INTERNATIONALE65

9.1.	Réunion du Groupe des Superviseurs Francophones	.65
9. 2.	Réunion du Groupe des Superviseurs Bancaires de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.....	.66

10. LES ACTES DE LA COMMISSION BANCAIRE66

10. 1.	L'exercice de la Fonction de contrôle par la Commission Bancaire au cours de l'année 2009.	.67
10. 2.	Dans le volet administratif de ses attributions...	.67
10. 3.	Dans le volet réglementaire	.68
10. 4.	Sur le plan juridictionnel, des sanctions disciplinaires ont été prononcées à l'encontre des établissements de crédit, des établissements de microfinance et de certains dirigeants responsables.	.69

ANNEXES73

ANNEXE 1 : CAPITAL SOCIAL OU DOTATION DES BANQUES EN ACTIVITÉ75

ANNEXE 2 : DONNÉES SUR LES SYSTÈMES BANCAIRES DE LA CEMAC83



AVANT-PROPOS

En 2009, les effets de la crise financière internationale ont continué à peser sur l'économie mondiale, engendrant une récession dans les pays industrialisés.

La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) a par ricochet connu un ralentissement de la croissance de 2,4 points pour s'établir à 2,0 % contre 4,4 % un an plus tôt.

C'est dans ce contexte difficile que les établissements de crédit et de microfinance ont évolué. En dépit de l'acuité des effets de la crise, la situation du système bancaire en 2009 s'est consolidée, excepté certains établissements appartenant à un même groupe bancaire.

Aussi, la CEMAC a continué à attirer de nouveaux groupes bancaires notamment africains qui ont, soit poursuivi l'extension de leur réseau, soit créé de nouvelles implantations ou encore racheté des banques existantes. Ce qui manifestement semble indiquer l'énorme potentiel du secteur bancaire de la CEMAC. Pour garantir la stabilité de notre système bancaire et, partant du système financier de la Communauté, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale a continué d'exercer son contrôle sur le système bancaire.

A cet effet, elle a renforcé son dispositif réglementaire en prenant des dispositions et des initiatives pour permettre au système bancaire de mieux résister aux chocs exogènes, instaurer et améliorer les principes de bonne gouvernance au sein des établissements de crédit et renforcer leur capacité à financer l'économie tout en respectant les normes prudentielles notamment celles assises sur les fonds propres. De plus, des travaux ont été engagés en vue de préparer le passage à Bâle II suivant un nouveau chronogramme.

La microfinance s'est, quant à elle, dotée d'un plan comptable dont la vulgarisation a été amorcée à travers la Zone. La finalisation du système de reporting devrait permettre, à terme, de garantir un meilleur suivi du secteur.

En définitive, la Commission Bancaire ne cesse de conforter sa position au fil des années dans sa mission de surveillance du secteur bancaire gage d'une bonne stabilité financière pour notre sous-région.

Philibert ANDZEMBE
Gouverneur de la BEAC
Président de la COBAC

MEMBRES DE LA COMMISSION BANCAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE¹

1. Membres de droit

Le Gouverneur de la BEAC

Philibert ANDZEMBE, Président

ou son suppléant :

Rigobert Roger ANDELY,
Vice-Gouverneur de la BEAC

Les Censeurs de la BEAC

-

Louis ALEKA RYBERT
Stephane REZETTE

ou leurs suppléants :

Salomon Francis MEKE
Juste-Valère OKOLOGO
Yves CHARPENTIER

2. Membres nommés par le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) en raison de leur compétence en matière bancaire, financière et juridique

Cameroun

*Titulaire
Suppléant*

Madame Agnès MANDENG
Pierre Célestin MENOUGA

Centrafrique

*Titulaire
Suppléant*

Richard LAKOE
Francis-Mathieu NGANARAWA

Congo

*Titulaire
Suppléant*

Isidore ONDONKI
Anicet MOKOKO

Gabon

*Titulaire
Suppléant*

Jean-Baptiste NGOLO ALLINI
Joël OGOUMA

Guinée Equatoriale

*Titulaire
Suppléant*

Herminio Edu ABESO NCARA
Eulalia NVO BELA

Tchad

*Titulaire
Suppléant*

Bechir DAYE
ASSADYA Mahamat Nour

7^e Membre (Tchad)

*Titulaire
Suppléant*

Maurice BLADE
GANDA MAGA GALI

3. Représentants de la Commission Bancaire française désignés par le Gouverneur de la Banque de France

*Titulaire
Suppléant*

Jean-Paul CAILLOT
Gérard GRANBOULAN

¹ Au 31 décembre 2009

ORGANIGRAMME DU SECRETARIAT GENERAL DE LA COMMISSION BANCAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE²

Secrétaire Général Coordonnateur Secrétariat du Secrétaire Général	IDRISS AHMED IDRISS Alphonse NGBAKO Pétronille NTANG
Secrétaire Général Adjoint Secrétariat du Secrétaire Général Adjoint	Rafaël TUNG NSUE ATONIE Isabelle Zita
Conseiller du Secrétaire Général Secrétariat du Conseiller du Secrétaire Général	Léandre DJUMMO Colette Y. Solange ZE NNOMO
Département de l'Inspection Bancaire Chef de Département Chef de mission	Ignace NGANGA OUCHAR MAHAMAT TAHIR
 Adjoints au Chef de mission	 Eric Roland BELIBI Vladimir OMBOLO MVOGO
 Inspecteurs	 Mathurin SEDO Gapili POFINET Agapito NGUEMA ONA MBA Diane MAMALEPOT Romeo BOUBA Stéphane ETOTOKE BIEMBA Mahamat Zen BHREME
 Département du Contrôle Permanent Chef de Département Adjoint au Chef de Département	 SALAO ABOUBAKAR Joseph Henri IKORI à YOMBO
 Chef du service du contrôle permanent I (banques du Cameroun)) Chef du service du contrôle permanent II (Tchad et Guinée Equatoriale) Chef du service du contrôle permanent III (banques du Gabon) Chef du service du contrôle permanent VI (banques RCA -Congo) Chef du service du contrôle permanent V (établissements financiers CEMAC)	 Rufin Cyriaque ENGO-GONZO PANZOU BAYONNE Armel Marcellin GREBABA Jean-jacques ONDO-NDONG ABDEL-KHADRE MAHAMAT
 Agents	 Jean-Marie BELLA Stéphanie Nely NGAKO MONKAM
Département de la Réglementation et des Etudes Chef de Département Adjoint au Chef de Département	 Barthélemy KOUÉZO Thierry Vincent de Paul DZOU MBELLA
 Chef du service de la réglementation Chef du service des études et statistiques bancaires Chef du service des relations internationales	 Thierry Vincent de Paul DZOU MBELLA Mathias MAVOUNGOU Armel Fridelin MBOULOUKOUÉ
 Agents	 Martine Augustine INACK Justin BEM

² Au 31 décembre 2009

Département de la Microfinance
Chef de Département

Adjoint au Chef de Département

Chefs de service du contrôle sur pièces

Agents

Bruno ONDOUNDA

-

Felix NDZIE
Lionel BENINGA

Solange OLINGA
Adelaïde BEMEHEMIE
Gabriella Sonia NGUERENOMO
Laure SITCHEU
Marie-Andrée MAGNIME

Département Administratif et Juridique
Conseiller et Chef de Département

Adjoint au Chef de Département

Agents

Yacoub DJONDANG LADIBE

Philippe AZEUFACK KEMTIO
Ingrid EBOUKA-BABACKAS

Roger NDZALA NDZALA
Joseph FOU DA
SADJO DOCKO MBOUM
Mathias MISS NGOG

Cellule informatique
Chef de Service

Agents

Denis LEDJONDJO

Guillaume Urbain MBEZELE
Faustin LOUDEGUE



**LE SYSTEME BANCAIRE
DE LA CEMAC EN 2009**

1. L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE EN 2009

1. 1. La sortie de la récession économique a été en ligne

L'économie mondiale a enregistré une croissance négative en dépit des plans de relance et de normalisation de la situation financière.

Selon les estimations du Fonds Monétaire International (FMI)³, la croissance mondiale a été de - 0,8 % en 2009 contre 3,0 % en 2008. Les économies avancées ont encore subi durement les effets de la crise économique résultant de la récente crise financière internationale. En revanche, la situation des pays émergents et des pays en développement a été plus favorable.

Aux Etats Unis, après un léger frémissement de l'activité observé en 2008 (+ 0,4 %), l'économie est rentrée en récession en 2009 (- 2,5 %). Mais, la récession est apparue moins importante qu'initialement prévue en raison notamment du regain de la demande intérieure nette.

Dans la Zone euro, notamment en France, en Allemagne, en Italie et en Espagne, l'activité a également reculé. Le taux de croissance y est ressorti à - 3 % en 2009 contre + 0,6 % un an plus tôt.

La situation des pays en développement d'Asie a été caractérisée par une croissance de 6,5 % qui a permis d'atténuer les résultats négatifs des économies avancées, grâce aux bonnes performances de la Chine (+ 8,7 %) et de l'Inde (+ 5,6 %).

Dans ce contexte de crise économique, l'Afrique a enregistré un ralentissement de la croissance qui s'est établie à 1,9 % contre 5,2 % en 2008. Cette tendance générale a touché l'Afrique sub-saharienne dont le taux de croissance économique a été ramené de 5,6 % en 2008 à 1,6 % en 2009.

Si, au Nigeria, les secteurs agriculture et télécommunications ont impulsé une dynamique dont la résultante a été une croissance réelle de 6,9 % en 2009 contre 5,8 % l'année précédente, l'Afrique du Sud a connu un ralentissement du fait notamment de la chute de la demande mondiale de minerais. Ainsi, le Produit Intérieur Brut (PIB) n'a progressé que de 1,1 % en 2009 contre 5 % en 2008.

L'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) a enregistré une croissance inférieure à 3 % contre 3,7 % en 2008 consécutive à la conjoncture économique mondiale défavorable.

³ FMI perspectives de l'économie mondiale 2009

1. 2. Dans la CEMAC, les effets indirects de la crise financière n'ont pas été contenus

La CEMAC a enregistré un taux de croissance réel de 2,0 % contre 4,4 % observé un an plus tôt, un taux demeuré largement inférieur à celui retenu pour les objectifs de développement du millénaire (OMD), à savoir 7 %.

Cette croissance résulte des bonnes performances du secteur non pétrolier qui a progressé de 3,1 % en glissement annuel. Le secteur pétrolier, pour sa part, a stagné.

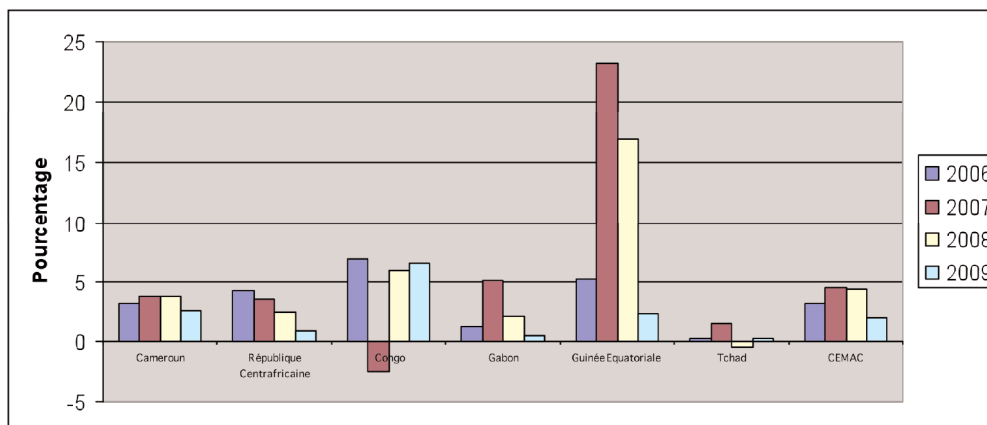
De plus, l'analyse de la situation par pays révèle que le Congo enregistre le taux de croissance le plus élevé de la Zone, à 6,6 % du fait essentiellement de la consolidation de ses revenus pétroliers et des efforts consentis en matière de gestion des finances publiques. L'économie équato-guinéenne a marqué un ralentissement considérable. Sa croissance réelle a été de 2,4 % en 2009 contre 16,9 % un an plus tôt. Le Tchad et le Gabon ont affiché les taux de croissance les plus faibles.

Tableau 1: Taux de croissance du PIB en termes réels dans la CEMAC

	2005	2006	2007	2008	2009
Cameroun	2,3	3,2	3,9	3,8	2,6
République Centrafricaine	3,0	4,3	3,6	2,5	1,0
Congo	7,1	7,0	-2,5	6,0	6,6
Gabon	3,0	1,3	5,1	2,2	0,5
Guinée Equatoriale	8,9	5,3	23,2	16,9	2,4
Tchad	8,6	0,3	1,6	- 0,5	0,2
CEMAC	3,7	3,2	4,6	4,4	2,0

Source : BEAC

Taux de croissance du PIB en termes réel



La demande extérieure nette, sous l'effet de la contraction de la demande internationale, a fortement grevé la croissance réelle dans la CEMAC. En revanche, la demande intérieure a été le véritable moteur de la croissance dans la Zone. Impulsée par les nombreux investissements publics réalisés dans certains pays (Guinée Equatoriale, Congo et Tchad notamment), la demande intérieure nette a contribué à hauteur de 6,9 % à la croissance réelle du PIB contre 6,5 % un an auparavant.

Tableau 2: Contribution de la demande globale à la croissance réelle

(en pourcentage)	2005	2006	2007	2008	2009 ⁴
Produit intérieur brut	3,7	3,2	4,6	4,4	2,0
Demande intérieure, dont :	6,2	4,4	5,7	6,5	6,9
Consommation totale	4,9	4,1	2,5	3,5	1,5
Consommation publique	0,9	1,2	1,1	- 0,2	0,8
Consommation privée	4,0	2,9	1,4	3,7	0,7
Investissements bruts	1,4	0,2	3,1	2,9	5,3
Investissements publics	0,0	1,5	1,1	1,0	3,4
Investissements privés	1,4	- 1,3	2,0	2,0	1,9
Secteur pétrolier	1,8	0,7	1,9	1,4	0,7
Secteur non pétrolier	- 0,4	- 2,0	0,1	1,6	1,2
Variation des stocks	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Demande extérieure nette, dont :	- 2,5	- 1,1	- 1,0	- 2,6	- 4,9
Exportations des biens et services non facteurs	0,3	- 0,7	0,8	0,4	- 0,2
Importations des biens et services non facteurs	- 2,8	- 0,4	- 1,8	- 3,0	- 4,7

Du côté de l'offre, le secteur primaire demeure la principale source de croissance avec notamment une place de choix pour les industries extractives. Toutefois, il convient de relever que la contribution du secteur primaire à la croissance a baissé de 10,4 points par rapport à 2008. Cette baisse est liée à l'impact de la crise financière internationale sur les marchés des matières premières. Cependant, cette baisse a été compensée par la progression du secteur tertiaire avec notamment le développement des services marchands. Au final, la contribution du secteur tertiaire à la croissance a progressé de 7,9 points pour s'établir à 32,5 %. La contribution du secteur secondaire est demeurée stable.

⁴ Estimations

Tableau 3 : Produit intérieur brut par secteur

	2005	2006	2007	2008	2009 ⁵
Secteur primaire	54,3 %	57,8 %	56,1 %	54,1 %	45,7 %
Agriculture, Elevage, Chasse et Pêche	10,1 %	9,2 %	9,8 %	10,5 %	12,9 %
Sylviculture	1,2 %	1,0 %	1,2 %	1,1 %	1,2 %
Industries extractives	42,9 %	47,6 %	45,0 %	42,4 %	31,5 %
Secteur secondaire	15,2 %	14,7 %	14,2 %	14,9 %	16,5 %
Industries manufacturières	6,9 %	6,2 %	6,6 %	7,0 %	8,4 %
Bâtiments et Travaux Publics	2,8 %	2,5 %	2,7 %	3,0 %	3,9 %
Autres	5,5 %	6,0 %	4,9 %	4,9 %	4,2 %
Secteur tertiaire	26,0 %	23,6 %	25,6 %	26,6 %	32,5 %
Services marchands	20,2 %	18,2 %	19,5 %	20,5 %	25,2 %
Services non marchands	5,8 %	5,4 %	6,1 %	6,1 %	7,3 %
PIB au coût des facteurs	95,5 %	96,2 %	95,9 %	95,5 %	94,7 %
Droits et Taxes à l'importation	4,5 %	3,8 %	4,1 %	4,5 %	5,3 %
PIB aux prix courants du marché	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
PIB du secteur pétrolier	42,1 %	46,9 %	52,1 %	48,0 %	34,1 %
PIB du secteur non pétrolier	57,9 %	53,1 %	47,9 %	52,0 %	65,9 %

Source : BEAC

Compte tenu du taux d'inflation élevé observé dans la majorité des pays de la Zone, le taux d'inflation dans la CEMAC s'est établi à 3,7 % au dessus du seuil de 3 % retenu dans les critères de convergence.

Au niveau des finances publiques, le solde budgétaire base engagements hors dons est apparu déficitaire à 288,7 milliards FCFA. Les recettes totales se sont élevées à 8 235,4 milliards FCFA (28,2 % du PIB) et sont constituées de recettes pétrolières à hauteur de 60,6 %. Les dépenses totales, pour leur part, se sont élevées à 7 946,8 milliards FCFA (27,2 % du PIB).

En somme, la gestion budgétaire s'est traduite par un solde primaire excédentaire de 962,8 milliards FCFA et un solde budgétaire de base représentant 2,5 % du PIB.

⁵ Estimations

En ce qui concerne le solde global de la balance des paiements, il est apparu déficitaire de 964 milliards FCFA consécutif au déséquilibre du compte courant (en dépit de la bonne tenue du compte de capital et d'opérations financières). La balance des services et des revenus a affiché des déséquilibres respectivement de 4 241,1 milliards FCFA et 3 477,8 milliards FCFA.

2. LA STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE DE LA CEMAC A FIN DECEMBRE 2009 S'EST CONSOLIDEE

2. 1. Le nombre de banques agréées a légèrement augmenté

Au 31 décembre 2009, le système bancaire de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) compte 45 banques agréées contre 41 en 2008. Elles sont réparties au Cameroun (12 banques), en Centrafrique (4 banques), au Congo (7 banques), au Gabon (9 banques), en Guinée Equatoriale (4 banques) et au Tchad (9 banques).

Tableau 4 : Réseau et capital social des banques agréées au 31 décembre 2009

	<i>Nombre de banques</i>	<i>Nombre de guichets</i>	<i>Capital social (en millions)</i>
Cameroun	12	142	87 851
Centrafrique	4	12	16 627
Congo	7	46	23 222
Gabon	9	45	148 443
Guinée Equatoriale	4	14	23 740
Tchad	9	20	35 670
TOTAL	45	279	335 553

2. 2. Quelques établissements de crédit ont sollicité des autorisations préalables au courant de l'année 2009

Le règlement COBAC R-93/09 relatif aux modifications de situation des établissements de crédit impose à ces derniers de recueillir l'autorisation préalable de la Commission Bancaire avant toute modification de leur situation.

Ainsi, de nombreux établissements de crédit y ont eu recours en 2009 notamment pour se conformer à l'exigence réglementaire imposée par la réforme relative au relèvement du capital minimum des établissements de crédit

dans la CEMAC. En effet, il est prévu que toutes les banques portent leur capital social à au moins 5 milliards FCFA à fin juin 2010, puis à 7,5 milliards FCFA à fin juin 2012 et enfin, à 10 milliards FCFA à fin juin 2014. Pour ce qui est des établissements financiers les échéances sont les suivantes : au moins un milliard FCFA à fin juin 2010, 1,5 milliard FCFA à fin juin 2012 et 2 milliards FCFA à fin juin 2014. Ces dérogations ne s'appliquent pas aux établissements de crédit créés après le 1^{er} avril 2009. Sur cette base, il ressort que :

Au Cameroun, une banque a vu son capital social passer de 5 milliards FCFA à 10 milliards FCFA.

En Centrafrique, une banque a augmenté son capital de 2 milliards FCFA. Il s'élève dorénavant à 5 milliards FCFA.

Au Congo, aucun établissement n'a procédé à une augmentation de capital.

Au Gabon, une banque a relevé son capital de 24 milliards FCFA pour le hisser à 74 milliards FCFA.

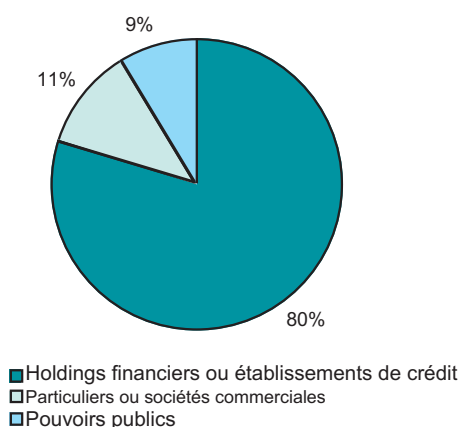
En Guinée Equatoriale, une banque a vu son capital passer de 8 milliards FCFA à 10 milliards FCFA.

Au Tchad, trois banques ont procédé à une augmentation de capital respectivement de 3 milliards FCFA à 4 milliards FCFA, de 2 milliards à 5 milliards FCFA et de 5 milliards FCFA à 6 milliards FCFA.

2. 3. Les holdings financiers et établissements de crédit demeurent les principaux actionnaires des banques

Du fait de l'arrivée de nouvelles banques dans la Zone et de l'aboutissement des administrations provisoires de certains établissements de crédit, la structure de l'actionnariat des établissements de crédit de la Zone a été modifiée.

Répartition des banques suivant la catégorie du principal actionnaire



Ainsi, sur les 45 banques agréées dans la CEMAC, 80 % sont détenues par un holding ou un établissement de crédit contre 75 % en 2008. Les pouvoirs publics détiennent 9 % des établissements de crédit. Le reste des établissements est détenu par des particuliers ou sociétés commerciales.

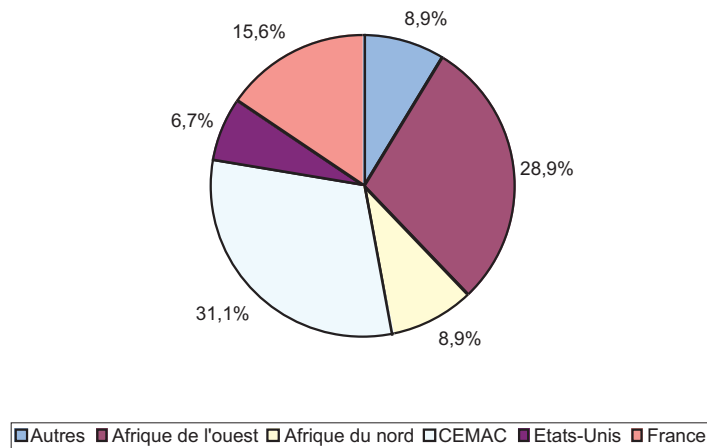
La structure de la répartition des banques suivant la région ou le pays d'origine de l'actionnaire principal est demeurée la même.

Les banques dont l'actionnaire majoritaire est originaire de la CEMAC représentent 31,1 % des établissements de crédit agréés dans la Zone. Cette proportion est en baisse de 5,3 points du fait de la reprise de deux banques par des établissements d'Afrique de l'Ouest.

La part de l'Afrique de l'Ouest s'est consolidée du fait non seulement de la reprise de deux banques mais aussi de l'arrivée sur le marché de banques nigérianes. Ainsi, l'Afrique de l'Ouest détient 28,9 % des banques de la CEMAC contre 22,7 % un an plus tôt.

La France, quant à elle, occupe 15,6 % des parts de marché en baisse de 4,9 points. Cette baisse profite à l'Afrique du Nord qui détient dorénavant

**Répartition des banques suivant la région
ou le pays d'origine de l'actionnaire principal**



8,9 % des parts de marché contre 4,5 % en 2008. Cette progression est imputable au rachat des banques du Groupe Crédit Agricole par le Groupe marocain Attijariwafa Bank.

Banques agréées et en activité au 31 décembre 2009

<i>Pays</i>	<i>Etablissements</i>
Cameroun (12 banques)	• Afriland First Bank (First Bank) • Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC) • Citibank N.A. Cameroon (Citibank) • Commercial Bank of Cameroon (CBC) • Société Commerciale de Banque - Cameroun (CA SCB) • Ecobank Cameroun (Ecobank) • National Financial Credit Bank (NFC Bank) • Société Générale de Banques au Cameroun (SGBC) • Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) • Union Bank of Cameroon Plc (UBC Plc) • United Bank for Africa (UBA) • Banque Atlantique Cameroun (BACM)

Centrafrique (4 banques)	• Ecobank Centrafrique • Banque Populaire Maroco-Centrafricaine (BPMC) • Commercial Bank Centrafrique (CBCA) • Banque Sahélo-saharienne pour l'Investissement et le Commerce – RCA (BSIC)
Congo (6 banques)	• Banque Commerciale Internationale (BCI) • BGFIBANK Congo • Crédit du Congo (CLCO) • La Congolaise de Banque (LCB) • Ecobank Congo • Banque Congolaise de l'Habitat (BCH)
Gabon (9 banques)	• Banque Gabonaise de Développement (BGD) • Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Gabon (BICIG) • BGFIBANK • Citibank N. A. Gabon (Citibank) • Financial Bank Gabon (FBG) • Union Gabonaise de Banque (UGB) • Banque de l'Habitat du Gabon (BHG) • Ecobank Gabon • UBA Gabon
Guinée Equatoriale (4 banques)	• Banco Nacional de Guinea Ecuatorial (BANGE) • BGFIBANK – Guinea Ecuatorial • CCEIBANK – Guinea Ecuatorial (CCEI GE) • Société Générale de Banques en Guinée Equatoriale (SGBGE)
Tchad (8 banques)	• Banque Agricole et Commerciale (BAC) • Banque Commerciale du Chari (BCC) • Banque Sahélo-saharienne pour l'Investissement et le Commerce – Tchad SA (BSIC - Tchad SA) • Commercial Bank Tchad (CBT) • Ecobank Tchad S.A. (Ecobank) • Financial Bank Tchad (FBT) • Société Générale Tchadienne de Banque (SGTB) • United Bank for Africa Tchad (UBA Tchad)

2. 4. Aucun nouvel établissement financier n'a vu le jour au courant de l'année écoulée...

Le nombre d'établissements financiers est demeuré identique à celui relevé l'année précédente, à savoir 14. Ils sont répartis comme suit : 9 au Cameroun, 1 au Congo et 4 au Gabon.

Etablissements financiers agréés et en activité au 31 décembre 2009

<i>Pays</i>	<i>Etablissements</i>
Cameroun (9 établissements financiers)	• Africa Leasing Company (ALC SA) • Crédit Foncier du Cameroun (CFC) • PRO-PME Financement SA (PRO-PME) • ALIOS Cameroun ex SOCCA • Société Camerounaise d'Equipement (SCE) • Société de Recouvrement des Créances du Cameroun (SRC) • Société Financière Africaine (SFA SA) • Société Nationale d'Investissement (SNI) • Société Générale d'Equipement et de Crédit (SOGEC)
Congo (1 établissement financier)	• Société Congolaise de Financement (SOCOFIN)
Gabon (4 établissements financiers)	• BGFI-Bail • BICI-Bail • FINATRA • ALIOS Gabon ex SOGACA

2. 5. Le niveau de concentration est demeuré élevé dans la majorité des systèmes bancaires de la CEMAC

Le niveau de concentration des banques dans les différents pays de la CEMAC est apprécié à partir de l'indice de concentration Herfindahl-Hirschman (HHI). Cet indicateur de mesure de la concentration d'un marché est égal à la somme des carrés des parts de marché des entreprises présentes sur le marché considéré. Pour son interprétation, trois zones sont habituellement retenues : si HHI est inférieur à 1 000, la concentration du marché est considérée faible ; si HHI est compris entre 1 000 et 1 800, le marché est moyennement concentré ; si HHI est supérieur à 1 800, la concentration du marché est élevée.

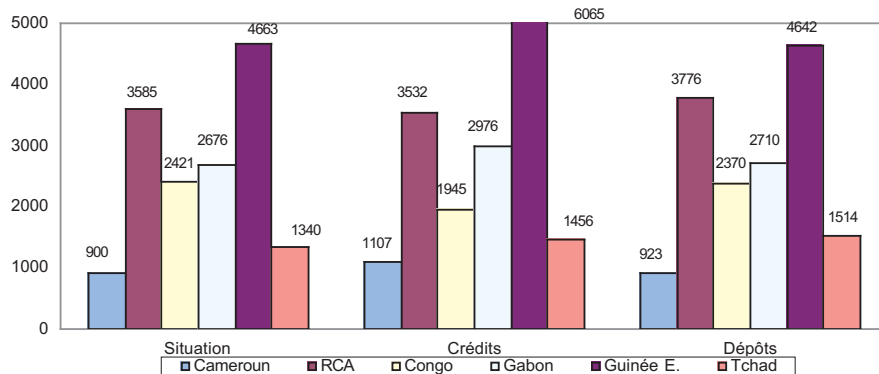
Toutefois, il convient de souligner que l'indice Herfindahl-Hirschman est fonction du nombre d'entreprises présentes sur le marché ; plus ce nombre augmente, plus HHI diminue. Dans le cas de ce rapport, cet indice est calculé sur la base des trois premières banques leader sur chacun des marchés (en termes de total de bilan, de dépôts et de crédits).

En termes de total de bilan, la situation est demeurée quasi identique à celle observée l'année écoulée. Le Cameroun présente un marché faiblement concentré comme l'année écoulée. Son indice HHI s'est établi à 990. Cette situation reflète le dynamisme et la diversification de l'économie camerounaise comparativement aux autres pays de la CEMAC. Le système bancaire tchadien est moyennement concentré. Son indice est ressorti à 1 569 en 2009 contre 1 340 en 2008. Pour tous les autres pays, l'indice de concentration est au-delà de 1800 traduisant ainsi une forte concentration. La Guinée Equatoriale et la RCA affichent les taux de concentration les plus élevés (4 223 et 3 580 respectivement).

Sur le plan des dépôts, le marché camerounais qui était faiblement concentré est devenu moyennement concentré. Son indice est passé de 922 en 2008 à 1 016 en 2009. Le marché tchadien, bien que moyennement concentré affiche des signes d'une dégradation. Son indice s'est établi à 1 776 en 2009 contre 1 513 en 2008. Enfin, les quatre autres pays présentent toujours un marché très concentré avec une forte concentration pour la Guinée Equatoriale (4 210 en 2009 contre 4 641 en 2008).

S'agissant des crédits, le Cameroun et le Tchad présentent également un marché moyennement concentré. Leurs indices HHI sont ressortis respectivement à 1.232 et 1.608. Les quatre autres pays présentent une forte concentration.

Indice Herfindahl-Hirschman



3. L'ACTIVITE DES BANQUES EN 2009

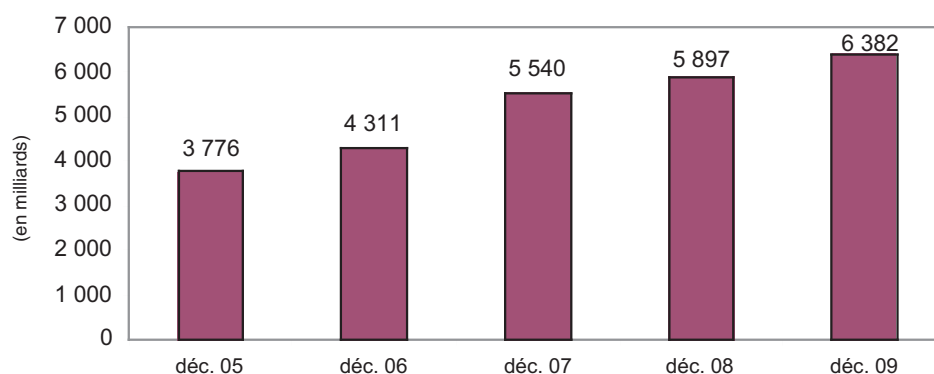
3. 1. L'activité cumulée des banques de la CEMAC s'est davantage consolidée

Le total de bilan cumulé de l'ensemble des banques de la sous-région s'est davantage consolidé. Il passe de 5 897 milliards FCFA en 2008 à 6 382 milliards FCFA en 2009. Cette situation résulte de la consolidation des activités dans certains établissements de crédit, du démarrage effectif des activités de certaines banques ainsi que de l'amélioration des conditions d'exploitation des établissements de crédit qui étaient en difficulté.

Les dépôts de la clientèle ont progressé de 8,39 % pour s'établir à 5 078 milliards FCFA contre 4 685 milliards en 2008. Cette évolution résulte de la reprise économique constatée dans la Zone occasionnant ainsi une consolidation des dépôts privés. Cette progression a été observée dans tous les pays. Le Cameroun et le Gabon affichent les encours de dépôts les plus élevés.

Les crédits nets, pour leur part, se sont accrus de 10,43 % en glissement annuel. Ils se sont fixés à 2 934 milliards FCFA en 2009 contre 2 657 milliards FCFA un an auparavant. Cette évolution est due à la consolidation des crédits bruts octroyés (+10,06 %) sur la période. La consolidation des crédits bruts octroyés à la clientèle résulte de la forte hausse des crédits observée au Congo et au Tchad corrélativement aux performances économiques de ces pays.

Evolution du total de la situation cumulée - Ensemble des banques



L'analyse de la situation par pays révèle que :

Le Cameroun occupe la première place en termes de total de bilan. Le bilan agrégé des banques est ressorti à 2 626 milliards FCFA en 2009 contre 2 425 milliards FCFA un an auparavant. Il représente 41,15 % du total de bilan des banques de la CEMAC. Si le dynamisme et le poids économique du pays dans la sous-région justifient ce niveau de total de bilan, le plus grand nombre de banques que compte le Cameroun y contribue également.

La RCA affiche le total de bilan le plus faible de la Zone. Cependant, il a progressé de 19,30 % en raison notamment du démarrage des activités de la BSIC RCA nouvellement agréée. Ainsi, le total cumulé des bilans des banques de la RCA représente dorénavant 2,13 % du total de bilan des banques de la CEMAC contre 1,93 % en 2008. La RCA compte quatre banques.

Le total de bilan des banques du Congo a progressé de 8,23 %. Cette progression est liée aux performances économiques enregistrées par ce pays du fait essentiellement du relèvement de sa production pétrolière et d'une meilleure gestion des finances publiques impulsées par les différents programmes avec le FMI. Au final, le système bancaire du Congo représente 11,96 % du total de bilan des banques de la CEMAC.

La situation du Gabon s'est consolidée. Le total de bilan des banques gabonaises a progressé de 6,6 % en raison notamment du démarrage des activités de deux nouveaux établissements de crédit. Au final, les banques du Gabon représentent 23,53 % du total de bilan des banques

de la Zone contre 23,89 % en 2008.

Pour ce qui est de la Guinée Equatoriale, le total cumulé du bilan des banques représente 15,18 % de l'ensemble des banques de la CEMAC contre 15,08 % un an plus tôt. Le total de bilan des banques a progressé de 9 % en 2009 par rapport à 2008 en corrélation avec le ralentissement de la croissance économique observé durant l'année 2009.

Les banques du Tchad représentent 6,04 % du total de bilan de l'ensemble des banques de la sous-région. Il a progressé de 8,45 % sur la période pour s'établir à 385 milliards en 2009 contre 355 milliards en 2008.

Tableau 5 : Situation cumulée des banques au 31 décembre 2009

(en millions)	Cameroun	RCA	Congo	Gabon	Guinée E.	Tchad	CEMAC	Variations CEMAC déc. 09 / déc. 08	
								en montant	en %
Valeurs Immobilisées nettes	199 839	9 355	35 464	156 049	30 351	24 957	456 015	41 131	10,05
Crédits nets à la clientèle	1 283 496	77 644	255 047	646 581	431 822	239 164	2 933 754	280 543	10,57
Opérations diverses	80 718	3 062	20 404	58 070	13 999	8 931	185 184	- 88 423	- 32,3
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 062 170	46 083	452 564	641 157	492 485	112 429	2 806 888	258 040	6,83
TOTAL ACTIF	2 626 223	136 144	763 479	1 501 857	968 657	385 481	6 381 841	484 922	8,22
Capitaux permanents	213 221	23 953	71 748	305 442	104 500	52 596	771 460	82 137	11,92
Dépôts de la clientèle	2 159 448	92 698	653 263	1 033 987	837 816	300 850	5 078 062	393 712	8,40
Opérations diverses	106 413	5 466	27 018	62 394	22 026	10 811	234 128	- 21 153	- 8,29
Opérations de trésorerie et interbancaires	147 141	14 027	11 450	100 034	4 315	21 224	298 191	30 226	10,1
TOTAL PASSIF	2 626 223	136 144	763 479	1 501 857	968 657	385 481	6 381 841	484 922	8,22

Les engagements sur ordre de la clientèle et les engagements reçus de la clientèle se sont fixés respectivement à 1 359 milliards FCFA et 1 362 milliards FCFA en 2009 contre 1 393 milliards FCFA et 1 220 milliards FCFA en 2008. L'encours des engagements sur ordre de la clientèle a baissé de 2,47 % en glissement annuel alors que les engagements reçus de la clientèle ont augmenté de 11,62 %.

Les engagements douteux sont ressortis à 312 milliards FCFA en 2009 contre 269 milliards FCFA en 2008.

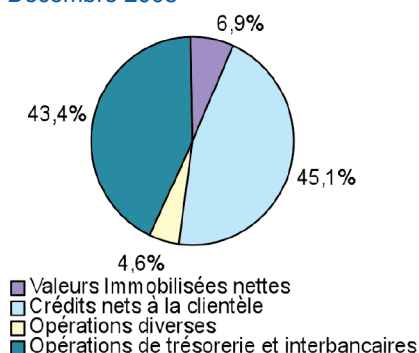
Tableau 6 : Engagements hors bilan au 31 décembre 2009

(en millions)	Cameroun	RCA	Congo	Gabon	Guinée E.	Tchad	CEMAC	Variations CEMAC déc. 09 / déc. 08	
								en montant	en %
Engagements sur ordre des correspondants	51 334	2 580	120	17 579	0	3 889	75 502	7 948	11,77
Engagements reçus des correspondants	153 532	14 092	13 710	36 925	227 577	22 149	467 985	14 448	3,19
Engagements sur ordre de la clientèle	481 959	19 004	37 235	240 649	445 155	134 902	1 358 904	- 34 449	- 2,47
Engagements reçus de la clientèle	714 509	18 666	142 635	288 956	92 117	105 340	1 362 223	141 804	11,62
Engagements du marché monétaire	6081	0	0	7 400	0	13 451	26 932	- 30 142	- 52,81
Engagements reçus de l'Etat et des organismes publics	0	1 164	36 002	52 858	0	22 041	112 065	74 228	196,18
Opérations en devises	267 405	0	0	647 004	0	0	914 409	29 032	3,28
Engagements douteux	245 969	6 284	54	24 459	20 344	14 696	311 806	43 167	16,07

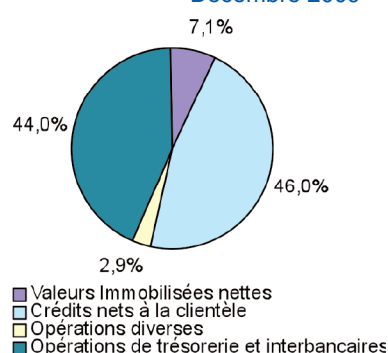
La structure des éléments composant l'actif des banques de la CEMAC est demeurée la même que celle relevée l'année dernière. En effet, les crédits nets à la clientèle demeurent le poste le plus important. Ils représentent 46 % du total de l'actif des banques contre 45,1 % un an auparavant. Cette légère amélioration résulte d'une part du relèvement de l'encours des crédits bruts consécutivement au démarrage des activités de certains établissements. Le poids des opérations de trésorerie et interbancaires est demeuré plus ou moins stable sur la période (44%) en raison principalement de l'atonie du marché monétaire. Enfin, la contribution des opérations diverses a baissé de 1,7 point pour s'établir à 2,9 % à fin décembre 2009.

Evolution des composantes de l'actif – Ensemble des banques

Décembre 2008



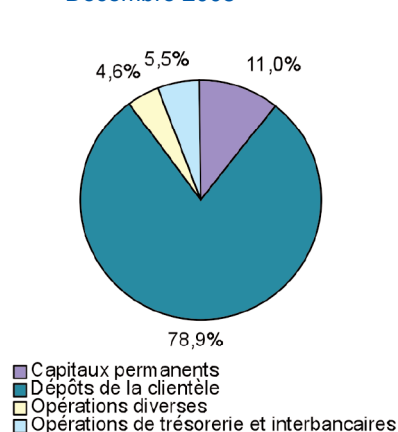
Décembre 2009



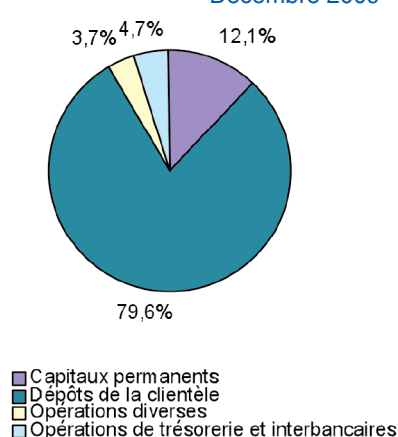
Au passif, les dépôts de la clientèle représentent 79,5 % du total passif contre 78,9 % en 2008. Cette légère évolution est consécutive à la relative amélioration de la conjoncture économique des pays de la CEMAC. En revanche, le poids des autres postes demeure marginal.

Evolution des composantes du passif – Ensemble des banques

Décembre 2008



Décembre 2009



3.2. Les opérations avec la clientèle se sont davantage consolidées

Du fait de l'entrée en activité de nouveaux établissements et de l'amélioration progressive de l'environnement économique, le volume de crédits bruts octroyés par les banques en 2009 s'est accru de 10,06 %. Les progressions les plus importantes ont été relevées au Congo (+ 28,15 %), au Tchad (+ 15,73 %) et en Guinée Equatoriale (+ 11,09 %) en raison de multiples chantiers d'aménagement et de construction d'infrastructures de base lancés par ces pays et qui ont ainsi amené les entreprises (notamment du secteur BTP) à solliciter de nombreux concours auprès des banques. En somme, l'encours des crédits bruts est passé de 2 894 milliards FCFA en 2008 à 3 185 milliards FCFA en 2009.

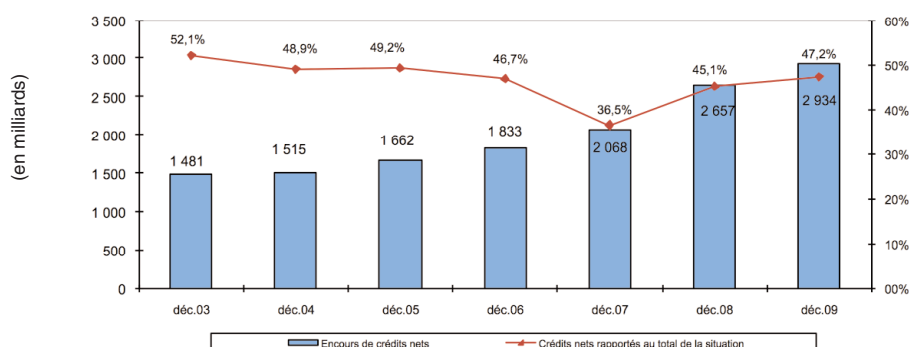
Les provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle se sont élevées à 251 milliards FCFA en 2009 contre 240 milliards FCFA en 2008. Par conséquent, les crédits nets ont enregistré une progression de 10,57 % sur la période sous revue.

Les dépôts collectés se sont établis à 5 078 milliards FCFA en 2009 contre 4 684 milliards FCFA en 2008, soit une progression de 8,4 %. L'accroissement des dépôts a été relevé dans tous les pays de la CEMAC. Le Cameroun, qui représente 42,53 % du total des dépôts de la Zone a enregistré une hausse de 9,53 %.

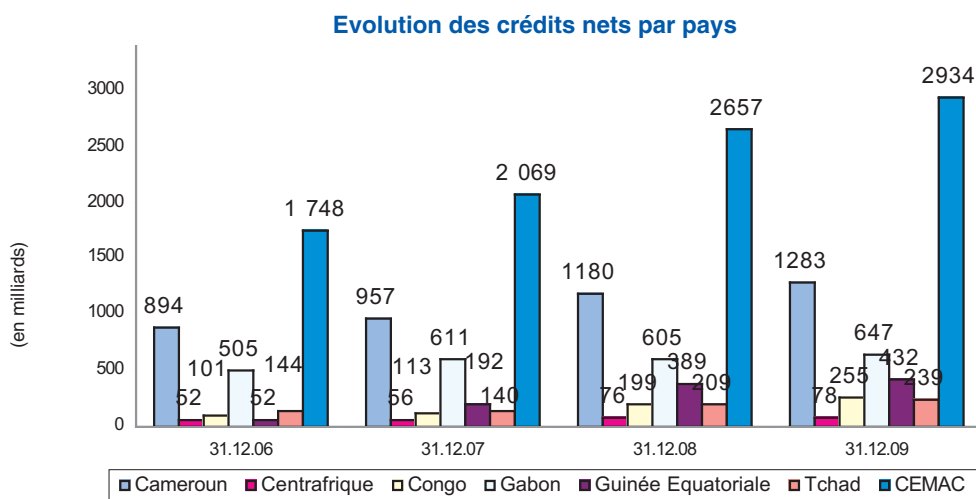
3.2.1. L'encours de crédits nets à la clientèle a encore progressé en 2009

L'encours des crédits nets est ressorti à 2 934 milliards FCFA en 2009 contre 2 653 milliards FCFA en 2008. Rapportés au total de bilan, ils se sont accrus de 0,98 point et représentent dorénavant 45,97 % du total de bilan contre 44,99 % un an plus tôt.

Encours de crédits nets à la clientèle - Ensemble des banques



Au Cameroun, l'encours des crédits nets s'est élevé à 1 283 milliards FCFA contre 1 180 milliards FCFA auparavant, soit une hausse de 8,78 %. Avec près de 43,75 % de l'encours de crédits nets de la CEMAC, le Cameroun demeure la première place de la Zone en termes de financement. Suivent ensuite le Gabon (22,04 %) et la Guinée Equatoriale (14,72 %).



Les crédits nets à la clientèle sont constitués majoritairement des comptes débiteurs ordinaires (28,42 %), des crédits à l'équipement (16,6 %) et des crédits de trésorerie (12,02 %).

La situation d'excédent de liquidités qui caractérise actuellement la CEMAC influence le comportement des agents économiques qui sollicitent systématiquement des découverts pour satisfaire leurs besoins de trésorerie à très court terme.

De plus, au regard de multiples chantiers d'infrastructures initiés dans certains pays, les entreprises recourent aux crédits à l'équipement pour acquérir le matériel nécessaire à la réalisation des travaux ainsi qu'aux crédits de trésorerie.

Enfin, les crédits à l'investissement immobilier, destinés au financement des terrains, des immeubles non résidentiels, des autres constructions et des plantations, représentent 11,03 % de l'encours total des crédits nets, en hausse par rapport à la situation affichée en 2008.

Par ailleurs, l'analyse des principaux bénéficiaires met en évidence la prééminence du secteur privé. En effet, les entreprises privées ont bénéficié de 66,05 % de l'ensemble des crédits nets distribués en 2009. Ces crédits ont le plus profité aux grandes entreprises en raison notamment de la qualité de leur signature mais aussi du volume important de crédits sollicités. Le secteur des PME/PMI a également tiré parti de cette évolution. En raison de l'option retenue par les différents pays visant à faire émerger une classe d'hommes d'affaires nationaux, les multiples marchés publics ont le plus souvent été sous-traités par des PME/PMI qui ont recouru aux concours bancaires (avances sur marchés publics, etc.) pour financer leurs travaux.

Les particuliers et les non-résidents ont respectivement bénéficié de 11,36 % et de 6,82 % de l'ensemble des concours nets en 2009.

Tableau 7 : Ventilation des concours sains par types de crédits et catégories d'agents économiques au 31 décembre 2009 (en millions)

	RESIDENTS								NON RESI- DENTS	TOTAL CEMAC
	Adminis- trations publiques	Organismes publics	Adminis- trations privées	Entreprises publiques	Entreprises privées	Assurances	Entreprises individuelles	Particuliers		
Crédits à l'investissement immobilier	2 649	0	1 645	13 777	268 767	592	6 454	0	27 253	32 1137
Crédits à l'habitat	0	0	0	427	6 816	0	730	43 458	1126	52 557
Crédits à l'équipement	9 198	7 133	1 362	23 664	354 473	3 087	14 899	489	66 702	481 007
Crédits à la consommation	0	0	0	0	0	0	0	64 893	4 789	69 682
Crédits de trésorerie	4427	3 410	1 058	68 776	231 394	122	3 841	0	36 338	349 366
Crédits de campagne	0	0	0	20 468	33 506	0	1 436	0	3 450	58 860
Créances commerciales	57	117	107	2 612	54 198	92	2 013	1 879	29 390	90 465
Autres crédits	77 939	1 206	16 605	17 356	305 637	69	49 563	190 620	10 602	669 597
comptes débiteurs ordinaires	2 623	10 690	2 932	36 669	689 528	1 464	44 568	32 016	20 591	841 081
TOTAL	96 893	22 556	23 709	183 749	1 944 319	5 426	123 504	333 355	200 241	2 933 752

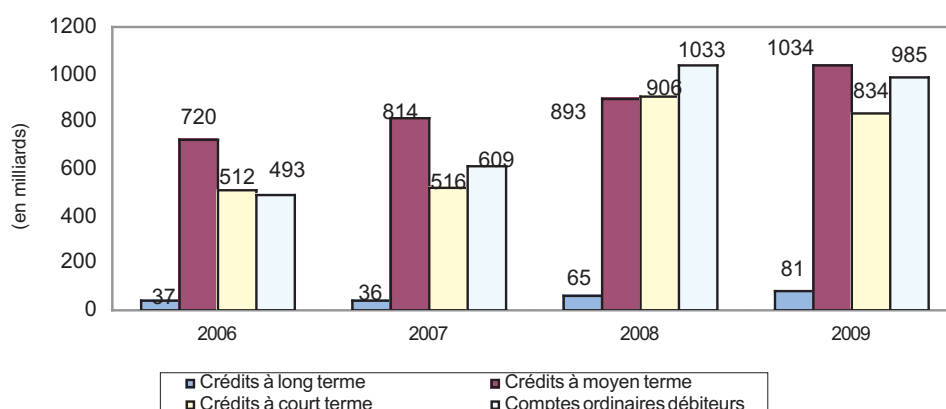
La structure des concours sains octroyés au courant de l'année s'est légèrement modifiée. Les crédits à moyen terme sont dorénavant prépondérants. Ils représentent 35,24 % des concours sains octroyés sur la période. Leur encours s'est élevé à 1 034 milliards FCFA contre 893 milliards FCFA en 2008. En raison de la reprise de l'activité économique dans les pays (atteinte de l'initiative PPTE au Cameroun, lancement et poursuite de nombreux chantiers notamment en Guinée Equatoriale et au Congo, etc.) de nombreuses entreprises ont sollicité des crédits d'équipement à moyen terme. Les crédits à l'investissement et les crédits à l'habitat ont connu également un rebond en 2009 comparativement à 2008.

Les comptes ordinaires débiteurs représentent 33,59 % des concours. L'encours de ces derniers est ressorti à 985 milliards FCFA contre 1 033 milliards FCFA en 2008. Ces concours sont prépondérants en Guinée Equatoriale où beaucoup d'entreprises y font recours pour couvrir leurs besoins de trésorerie à très court terme.

Les crédits à court terme, avec 28,42 % de l'encours total des concours sains octroyés, sont majoritairement constitués des crédits de trésorerie et des effets de commerce en raison du regain de l'activité économique observé dans la majorité des pays. Par ailleurs, les crédits à la consommation sont l'apanage des particuliers.

Enfin, les crédits à long terme restent encore marginaux et ne représentent que 2,75 % de l'encours des crédits nets.

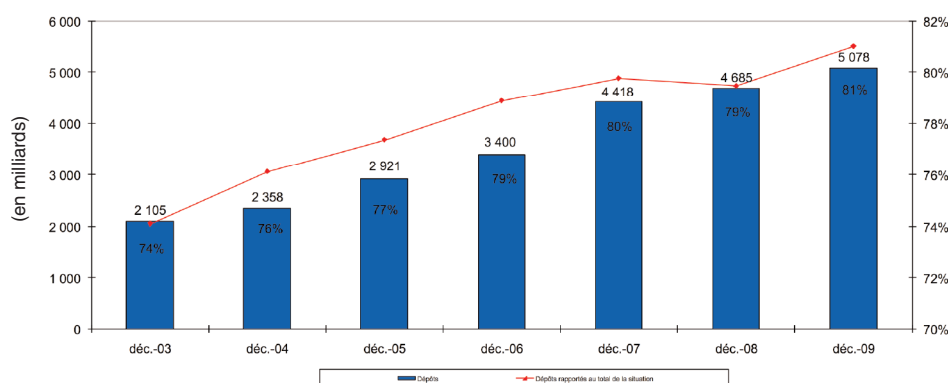
Evolution des crédits sains suivant la durée initiale - Ensemble des banques



3.2.2. Les dépôts de la clientèle ont connu un ralentissement de leur rythme de croissance

Les dépôts collectés, 79,57 % du total de bilan des banques de la CEMAC en 2009, sont ressortis à 5 078 milliards FCFA en 2009 contre 4 685 milliards FCFA en 2008.

Dépôts de la clientèle - Ensemble des banques



Le total des dépôts des banques du Cameroun est ressorti à 2 159 milliards FCFA contre 1 972 milliards FCFA en 2008 représentant 42,53 % du total des dépôts collectés dans la sous-région.

Les dépôts collectés par les quatre banques en activité en RCA représentent 1,83 % du total des dépôts de la CEMAC. En dépit de son potentiel économique, le système bancaire de la RCA peine encore à émerger après plusieurs années de troubles politiques.

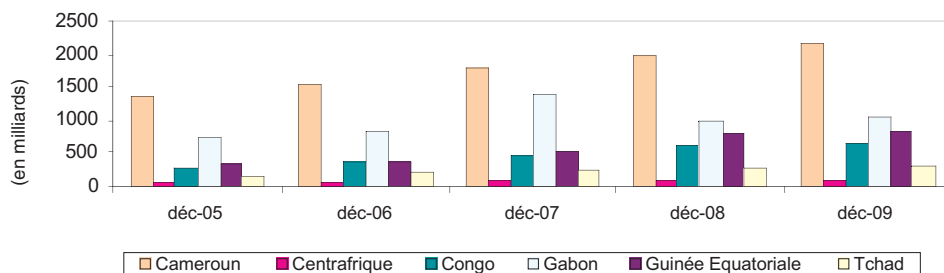
Au Congo, l'embellie de la situation économique se répercute sur le système bancaire. Ainsi, le total des dépôts collectés a progressé de 9,1 % pour s'établir à 653 milliards FCFA, soit 12,86 % du total des dépôts de la CEMAC.

En dépit du démarrage effectif des activités de deux nouvelles banques au Gabon, le total des dépôts collectés par l'ensemble des banques en activité a progressé de 4,87 % et le poids des dépôts sur l'ensemble des dépôts du système bancaire a reculé de 0,27 point.

Le système bancaire équato-guinéen poursuit sa consolidation concomitamment avec le développement économique du pays. Le poids des dépôts collectés par les quatre banques en activité est demeuré stable, 16,5 % en 2009 contre 16,76 % un an plutôt.

Malgré le nombre élevé de banques en activité au Tchad, l'encours des dépôts collectés est demeuré encore assez faible. Il ne représente que 5,92% du total des dépôts de la Zone.

Evolution des dépôts de la clientèle par pays

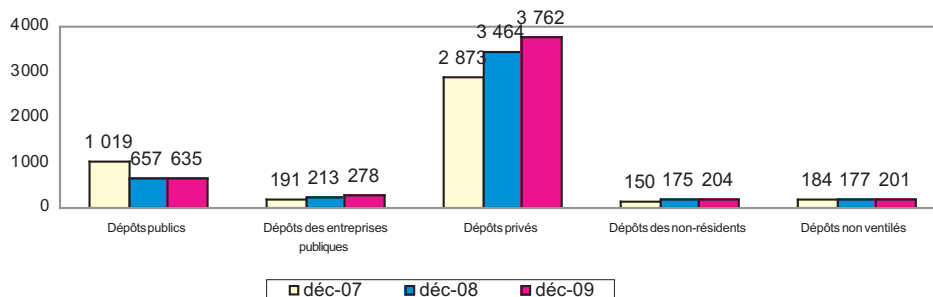


La structure des dépôts par catégorie de déposants de la CEMAC n'a pas changé en 2009 par rapport à 2008. Les dépôts du secteur privé représentant 72,61 % du total des dépôts se sont élevés à 3 762 milliards de FCFA en 2009 contre 3 464 milliards FCFA en 2008 grâce à la consolidation des dépôts privés en Guinée Equatoriale et dans une moindre mesure au Cameroun.

Les dépôts publics continuent leur baisse dans les banques commerciales en raison de la politique d'assainissement des finances publiques entreprise par les Etats de la CEMAC avec notamment l'application du principe de l'unicité de caisse. En somme, les dépôts publics représentent 12,23 % du total des dépôts dans la CEMAC.

Enfin, les dépôts des entreprises publiques ainsi que ceux des non-résidents et les dépôts non ventilés sont restés marginaux avec respectivement 5,36 %, 4,00 % et 5,81 % du total des dépôts de la CEMAC.

Evolution des dépôts de la clientèle par catégories de déposants - Ensemble des banques

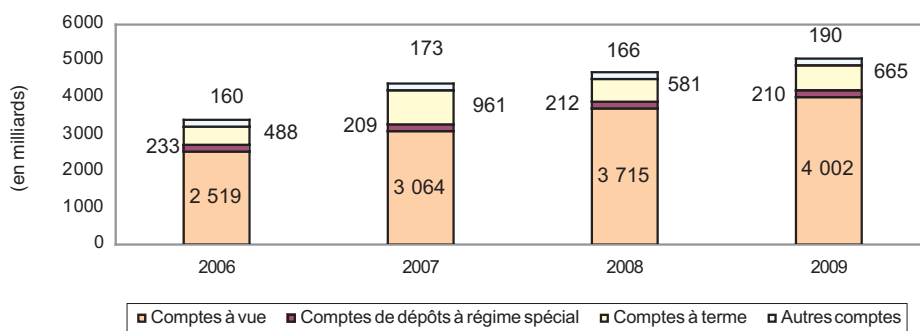


Les dépôts à vue, qui représentent 78,97 % du total des dépôts des banques de la CEMAC, sont constitués majoritairement de comptes courants créditeurs, de comptes chèques et de comptes sur livret.

Les dépôts à terme forment 13,12 % du total des dépôts en 2009 contre 12,4 % un an plus tôt.

Enfin, le poids des dépôts à régime spécial est revenu à 3,99 % en 2009 contre 4,5 % en 2008. Ils sont constitués de bons de caisse essentiellement localisés au Cameroun et au Gabon. Les autres dépôts représentent 3,75 % du total des dépôts.

Composantes des ressources clientèle - Ensemble des banques



3.3. Sur le marché interbancaire, les emplois de trésorerie se sont contractés alors que les ressources de trésorerie ont augmenté

Les opérations interbancaires au sens large recouvrent les opérations au jour le jour, les opérations à terme ainsi que les opérations à vue, tant à l'actif qu'au passif.

Les opérations au jour le jour et les opérations à terme comprennent les opérations sur le marché monétaire, les prêts et comptes à terme des établissements de crédit et les autres valeurs reçues ou données en pension.

Pour ce qui concerne les opérations sur le marché monétaire, on distingue les opérations effectuées avec la Banque Centrale (placements à la Banque Centrale, à l'actif, et refinancement de la Banque Centrale, au passif) et les opérations interbancaires au sens strict (opérations effectuées entre les établissements de crédit implantés dans la CEMAC).

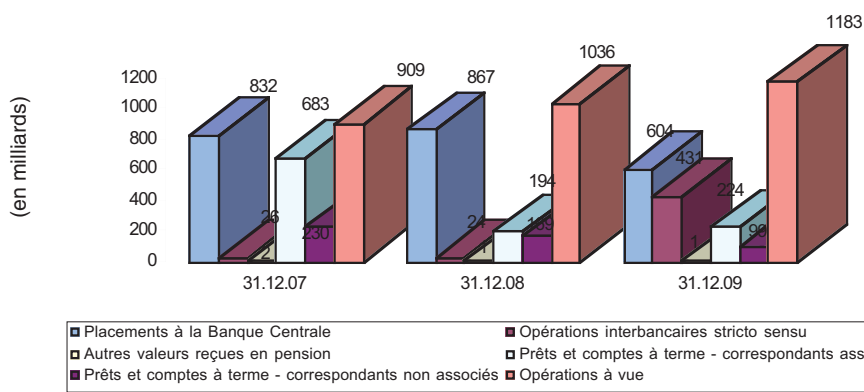
L'excédent de trésorerie a progressé de 9,79 % pour s'établir à 2 512 milliards FCFA contre 2 288 milliards FCFA en 2008.

Les emplois de trésorerie se sont chiffrés à 2 807 milliards FCFA contre 2 556 milliards FCFA en 2008. Constitués à 48,41 % et à 42,14 % par les opérations au jour le jour et les opérations à vue respectivement, ils se sont confortés davantage sur la période.

S'agissant des opérations au jour le jour, elles ont progressé de 8,37 % en glissement annuel du fait essentiellement du regain d'activités observé sur le marché interbancaire (+1695,8 %) en dépit de la baisse du volume des placements effectués à la BEAC.

Quant aux opérations à vue, elles ont été soutenues par la hausse des comptes à vue des correspondants non associés. Elles se sont élevées à 387 milliards FCFA contre 211 milliards FCFA en 2008. L'encours des comptes courants à la BEAC, bien qu'en légère baisse, représente 48,94 % du total des opérations à vue.

Opérations interbancaires (Actif) - Ensemble des banques

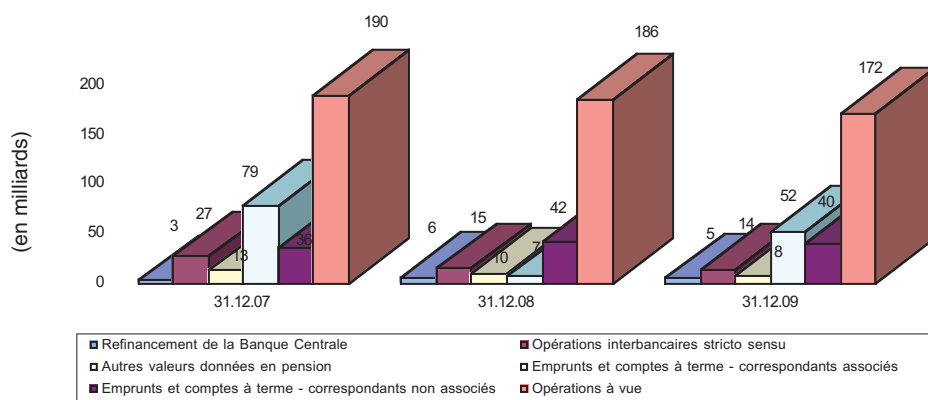


Les ressources de trésorerie, pour leur part, sont passées de 268 milliards FCFA en 2008 à 294 milliards FCFA en 2009 sous l'impulsion des opérations au jour le jour et à terme effectuées sur le marché monétaire de la BEAC.

Le poids des opérations au jour le jour et à terme dans la constitution des ressources de trésorerie des établissements de crédit de la CEMAC s'est considérablement renforcé. Il a progressé de 10,32 points pour représenter en 2009 40,54 % des ressources de trésorerie contre 30,22 % en 2008 en rapport avec le relèvement du niveau des emprunts et des comptes à terme des correspondants associés.

Les opérations à vue, 59,45 % des ressources de trésorerie des banques de la CEMAC, sont formées majoritairement des comptes à vue des correspondants non associés.

Opérations interbancaires (Passif) - Ensemble des banques



3.4. Evolution de l'encours du portefeuille-titres des banques de la CEMAC

Le Règlement COBAC R-2003/03 relatif à la comptabilisation et au traitement prudentiel des opérations sur titres effectuées par les établissements de crédit distingue cinq catégories de titres : les titres de transaction, les titres de placement, les titres d'investissement, les titres de participation et les titres de l'activité de portefeuille. Le règlement donne une définition précise de chaque type de titre, ainsi que son mode de comptabilisation.

Suivant ce règlement, les titres de transaction sont des titres à revenu fixe ou variable acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance et qui répondent à certaines caractéristiques⁶.

Les titres de placement sont des titres à revenu fixe ou variable acquis en vue d'être conservés durablement, en tout état de cause pour une durée supérieure à six mois et qui satisfont aux critères énoncés pour les titres de transaction.

Les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance, et dont le prix de remboursement est fixe.

⁶ - ils sont négociables sur un marché réglementé dont la liquidité peut être considérée comme assurée notamment par la présence d'établissements assujettis mainteneurs de marché qui assurent des cotations permanentes de cours acheteurs et vendeurs dont les fourchettes correspondent aux usages du marché ou, à défaut, qui effectuent des opérations de montants significatifs sur des titres équivalents en sensibilité et dont le marché influence nécessairement celui des titres concernés ;
- leurs prix de marché sont constamment accessibles aux tiers et conservés par les établissements assujettis à des fins de justification lors des arrêts comptables.

Sont considérés comme des titres de participation, les titres à revenu variable qui donnent des droits dans le capital d'une entreprise lorsque ces droits, en créant un lien durable avec celle-ci, sont destinés à contribuer à l'activité de l'établissement assujetti.

Sont considérés comme des titres de l'activité de portefeuille, les titres à revenu variable acquis par un établissement en vue d'investir, selon la catégorie à laquelle appartient l'établissement, tout ou partie de ses actifs dans un portefeuille de titres pour en retirer, sur une longue durée, une rentabilité satisfaisante, sans intervention dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus.

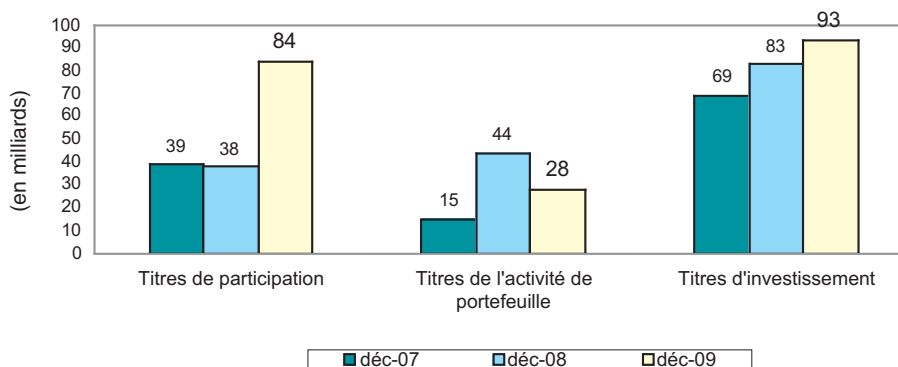
L'encours du portefeuille des titres détenus par les banques de la CEMAC a progressé de 25 % passant de 164 milliards FCFA en 2008 à 205 milliards FCFA en 2009. Le portefeuille des banques de la CEMAC est constitué de titres d'investissement à 45,21 %, de titres de participation à 41,1 % et de titres relatifs à l'activité du portefeuille à 13,66 %.

Les titres d'investissement ont été souscrits pour un montant total de 93 milliards FCFA contre 83 milliards FCFA en 2008 du fait de l'emprunt obligataire de l'Etat gabonais.

Avec 84 milliards FCFA d'encours, les titres de participation ont enregistré une nette progression par rapport à l'année dernière consécutivement à la hausse des souscriptions des actions et des parts sociales dans d'autres établissements de crédit, consécutive notamment au développement à l'international d'une banque de la sous-région.

L'encours des titres de l'activité du portefeuille s'est élevé à 28 milliards FCFA contre 44 milliards FCFA un an plus tôt.

Evolution du portefeuille-titres - Ensemble des banques



4. LA STRUCTURE FINANCIERE ET LES RISQUES

4. 1. L'assise financière

4.1.1. La solvabilité du système bancaire de la CEMAC à fin 2009

La solvabilité est appréciée ici suivant une approche prudentielle, à travers le ratio de couverture des risques institué par le Règlement COBAC R-2001/02 (abrogeant le Règlement COBAC R-93/03 et complété par le Règlement COBAC R-2003/06) qui exige des établissements de crédit la détention d'un niveau confortable de fonds propres en couverture de leurs risques pondérés. Les fonds propres nets doivent ainsi couvrir les risques pondérés à hauteur de 8% au minimum.

Sur un total de 40 banques figurant dans le champ d'analyse à fin 2009, il ressort que 30 établissements de crédit affichent un ratio de couverture de risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum réglementaire de 8 % contre 31 banques recensées l'année dernière.

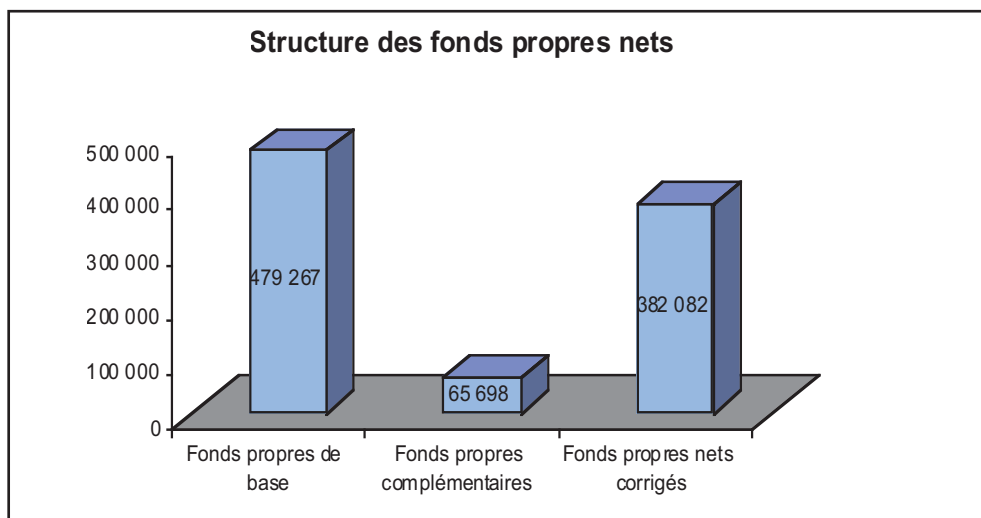
4.1.2. Evolution de l'assise financière évaluée sur base comptable

L'appréciation des fonds propres des banques est définie à travers le Règlement COBAC R-2001/01 relatif aux fonds propres nets des établissements de crédit. Les fonds propres nets sont constitués des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires.

Le total cumulé des fonds propres nets des banques de la CEMAC est ressorti à 545 milliards FCFA dont 479 milliards FCFA de fonds propres de base.

Les capitaux propres sont constitués majoritairement du capital social (57,88 %), des réserves (22,29 %) et des provisions pour risques bancaires généraux (11,29 %). Le poids du capital social dans la constitution des capitaux propres des banques de la Zone s'est conforté suite à la décision de la COBAC de procéder à l'harmonisation et au relèvement du capital minimum des établissements de crédit. Ainsi, afin de se conformer à cette exigence dont la première échéance est fixée au 30 juin 2010, certains établissements qui disposaient d'un capital social inférieur à 5 milliards FCFA ont procédé à son relèvement.

Les fonds propres complémentaires qui doivent représenter au plus 50 % des fonds propres de base sont ressortis à 65,7 Milliards FCFA. Au final, les fonds propres nets corrigés se sont élevés à 382,1 milliards FCFA.



L'analyse de l'évolution des fonds propres par pays révèle que 42 % des fonds propres totaux des banques de la CEMAC sont concentrés au Gabon. En effet, l'encours total des fonds propres des banques du Gabon est ressorti à 229 milliards FCFA pour un montant total de fonds propres de 545 milliards FCFA pour la CEMAC. Les fonds propres de base sont ressortis au Gabon à 175 milliards FCFA. Ils sont essentiellement constitués du capital social dont la moitié appartient à une banque qui étend son développement à l'international. En revanche, les fonds propres complémentaires (54 milliards FCFA) sont essentiellement constitués des comptes bloqués des actionnaires et des emprunts subordonnés. Les fonds propres nets corrigés sont ressortis à 142 milliards FCFA du fait des difficultés rencontrées par un établissement de crédit de la place (fonds propres négatifs) et des engagements sur les actionnaires et associés dépassant 5 % des fonds propres nets.

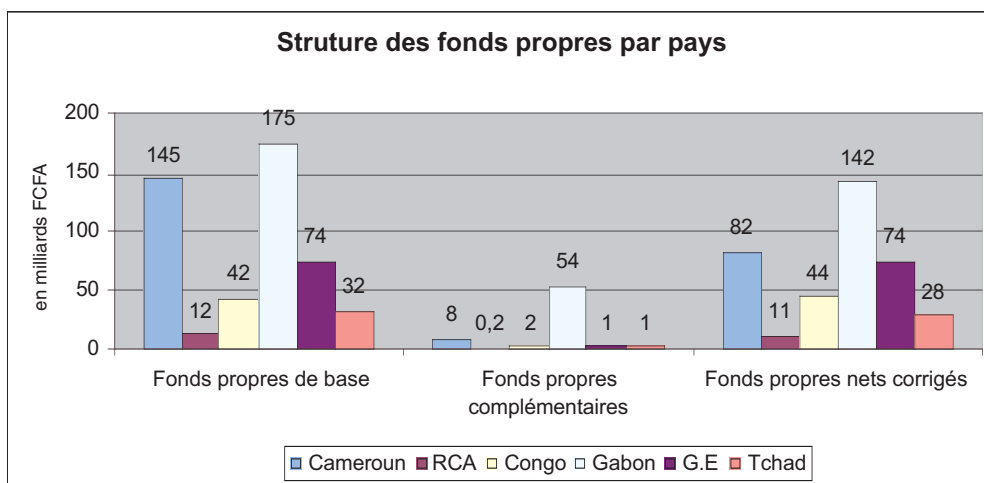
Le Cameroun représente 28,12 % du total des fonds propres. Ces derniers s'élèvent à 153 milliards FCFA dont 145 milliards FCFA de fonds propres de base. Les fonds propres complémentaires qui demeurent marginaux sont essentiellement constitués de comptes bloqués des actionnaires, des emprunts subordonnés et des provisions spéciales et réglementées. Les fonds propres nets corrigés sont arrêtés à 82 milliards FCFA du fait des difficultés rencontrées par un établissement de crédit placé sous administration provisoire.

La Guinée Equatoriale possède 13,75 % du total des fonds propres. Les fonds propres de base des banques se sont élevés à 74 milliards FCFA dont 75 % détenus par un seul établissement. Les fonds propres complémentaires (1 milliard FCFA) demeurent marginaux.

Le total des fonds propres des banques du Congo s'est situé à 44 milliards FCFA, soit 8,02 % du total des fonds propres de la CEMAC essentiellement constitués des fonds propres de base (96,22 %).

Les banques du Tchad détiennent 5,93 % des fonds propres totaux de la CEMAC. Ils sont constitués pour 97,88 % des fonds propres de base (32 milliards FCFA). Du fait des difficultés rencontrées par un établissement de la place, du reste mis sous administration provisoire, les fonds propres nets corrigés sont revenus à 28 milliards FCFA.

Enfin, la RCA ne contribue qu'à hauteur de 2,3 % à la formation des fonds propres totaux de la CEMAC. Les fonds propres de base se sont élevés à 12 milliards FCFA et les fonds propres complémentaires sont à 0,2 milliard FCFA. En conséquence, les fonds propres nets corrigés, pour leur part, se sont chiffrés à 11 milliards FCFA.

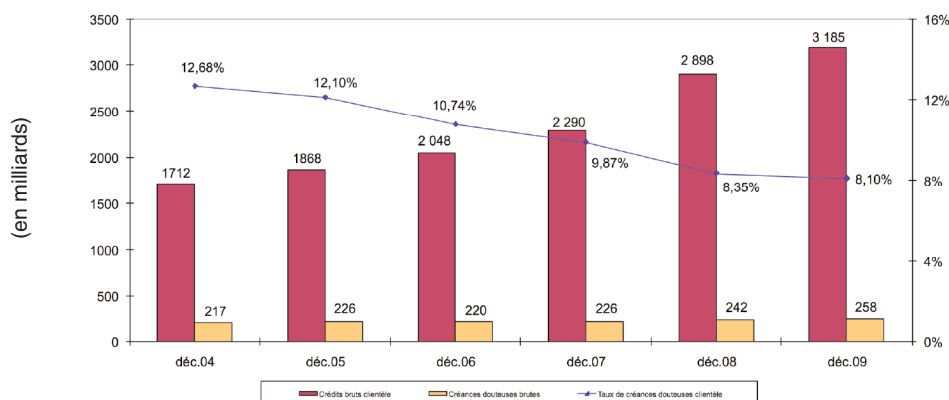


4. 2. Le risque de crédit

4.2.1. Les créances douteuses de l'ensemble des banques de la CEMAC sont en hausse

En 2009, les créances en souffrance sont ressorties à 335 milliards FCFA contre 281 milliards FCFA en 2008 en augmentation de 19,2 % du fait du niveau des créances impayées et immobilisées. Les créances douteuses, pour leur part, se sont établies à 258 milliards FCFA en 2009 contre 242 milliards FCFA en 2008, soit une progression de 6,6 %.

Créances douteuses brutes rapportées aux crédits bruts à la clientèle - Ensemble des banques

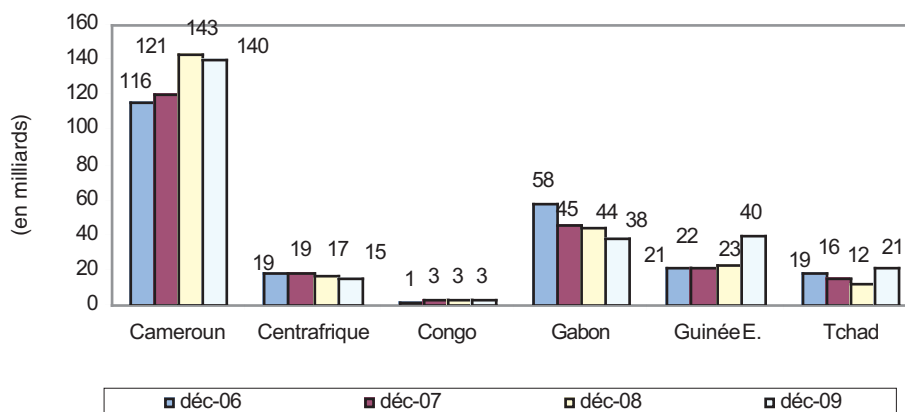


L'analyse de la situation par pays révèle une légère diminution de l'encours des créances douteuses au Cameroun. En effet, les créances douteuses sont passées de 143 milliards FCFA en 2008 à 140 milliards FCFA en 2009 sous l'effet des déclassements des créances effectués à la demande de la Commission Bancaire dans les établissements de crédit en restructuration. Toutefois, le stock des créances impayées et immobilisées s'est considérablement accru.

Cependant, en Guinée Equatoriale et au Tchad, le niveau des créances en souffrance, notamment l'encours des créances douteuses, a considérablement augmenté. Les créances impayées se sont également accrues. Dans ces deux pays, les multiples projets de développement financés par l'Etat ont vu naître de nombreux entrepreneurs individuels présentant un fort risque de défaillance.

L'encours des créances en souffrance a légèrement augmenté dans les trois autres pays.

Evolution des créances douteuses brutes clientèle par pays



Les créances douteuses, les créances impayées et les créances immobilisées se sont toutes inscrites en hausse, occasionnant au final une hausse des créances en souffrance brutes.

Les créances impayées et les créances immobilisées représentent 16,7 % et 6 % des créances en souffrance brutes respectivement. S'agissant des créances impayées, leur progression est le fait des entreprises privées, des particuliers et des non-résidents. Les créances immobilisées, bien que marginales, ont enregistré une progression sur la période.

Les créances douteuses sont passées de 242 milliards FCFA en 2008 à 258 milliards FCFA en 2009.

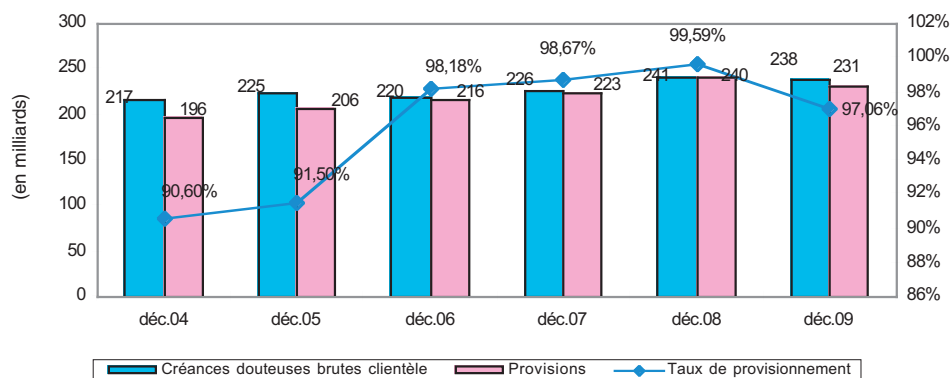
Tableau 8 : Ventilation des créances en souffrance brutes par catégories d'agents économiques au 31 décembre 2009 – Ensemble des banques

	RESIDENTS								NON RESI- DENTS	TOTAL CEMAC
	Adminis- trations publiques	Organismes publics	Adminis- trations privées	Entreprises publiques	Entreprises privées	Assurances	Entreprises individuelles	Particuliers		
Créances impayées	6 215	0	123	190	32 953	2	3 744	7 142	6 012	56 381
Créances immobilisées	416	1	127	1 109	7 661	26	2 820	3 177	4 894	20 231
Créances douteuses brutes	133	212	2 974	2 073	152 033	41	34 642	46 731	19 628	258 467
CREANCES EN SOUFFRANCE BRUTES	6 764	213	3 224	3 372	192 647	69	41 206	57 050	30 534	335 079

4.2.2. Le taux global de couverture des créances douteuses clientèle par les provisions s'est davantage consolidé

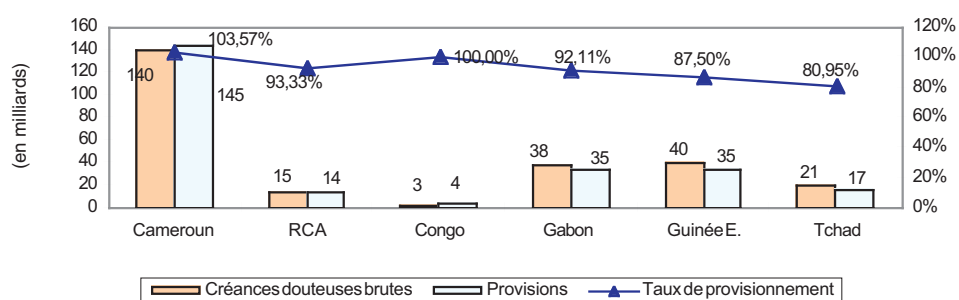
Le montant des provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle a augmenté. Il est passé de 240 milliards FCFA en 2008 à 251 milliards FCFA en 2009. Cette progression est liée à l'augmentation de créances en souffrance dans la plupart des pays notamment au Cameroun où elles ressortent à 180 milliards FCFA en 2009 contre 152 milliards FCFA en 2008 (+ 18,4 %) sous l'effet de l'obligation de constitution de provisions adéquates faite notamment à une banque sous administration provisoire.

Taux de provisionnement des créances douteuses clientèle - Ensemble des banques



En revanche, le Gabon et la RCA enregistrent un recul de l'encours des provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle qui passent respectivement à 34,8 milliards FCFA en 2009 contre 39,4 milliards FCFA en 2008 et à 14,3 milliards FCFA en 2009 contre 15,3 milliards FCFA en 2008.

Taux de provisionnement des créances douteuses clientèle par pays



4. 3. La liquidité et la transformation

De par leur fonction d'intermédiation bancaire, les établissements de crédit financent les emplois par des ressources d'échéances plus courtes. Le risque inhérent à cette activité est limité par deux règlements : le Règlement COBAC R-93/06 relatif à la liquidité et le Règlement COBAC R-93/07 relatif à la transformation à long terme.

Le Règlement COBAC R-93/06 relatif à la liquidité exige des banques qu'elles présentent en permanence un coefficient de liquidité de 100% au minimum. Ainsi, leurs disponibilités à vue ou à moins d'un mois doivent pouvoir couvrir en totalité leurs exigibilités de même terme.

Sur la base des déclarations des établissements de crédit figurant dans le champ d'analyse de la COBAC, 40 banques se conforment au ratio de liquidité.

Pour ce qui concerne la transformation à plus de cinq ans, le Règlement COBAC R-93/07 relatif à la transformation à long terme impose aux banques de respecter un rapport minimum entre leurs emplois et engagements à plus de cinq ans d'échéance et leurs ressources de même terme. Ce rapport doit au minimum être égal à 50 %.

34 banques sur un total de 43 établissements en activité se sont conformées à cette disposition.

Tableau 9 : Nombre de banques respectant les règles liées aux coefficients de liquidité et de transformation au 31 décembre 2009

	Cameroun (12 banques)	RCA (4 banques)	Congo (6 banques)	Gabon (9 banques)	Guinée E. (4 banques)	Tchad (8 banques)	CEMAC (43 banques)
Coefficient de liquidité	12	4	6	7	4	7	40
Coefficient de transformation à long terme	8	2	6	7	4	7	34

5. LA COTATION DES BANQUES EN 2009

5. 1. Au regard du système de cotation de la COBAC (SYSCO), la situation financière des banques de la CEMAC s'est dégradée dans l'ensemble...

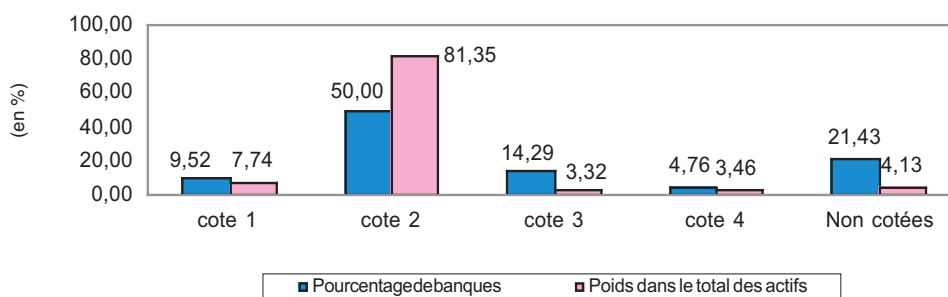
Au regard du système de cotation (SYSCO) de la COBAC, la situation des banques de la sous-région s'est dégradée. En effet, le nombre de banques en cote 1 a baissé. Il est passé de 5 en 2008 à 4 en 2009, soit respectivement 13,89 % à 9,52 %. De même, les banques classées en cote 2 ressortent à 21 en 2009 contre 24 en 2008 et ne représentent plus que 50 % de l'ensemble des banques de la sous-région contre 58,33 % un an plutôt.

Le nombre de banques de la cote 3 se situe à 6 en 2009 contre 2 en 2008. Ainsi, la proportion des banques affichant une situation financière difficile (Cote 3A, cote 3B et cote 3C) a progressé de 3,96 points pour s'établir à 14,29 %. Enfin, le nombre d'établissements de crédit non cotés est de 6 en 2009.

5. 2. ... et celle des banques en situation financière critique continue à baisser

Le nombre de banques en cote 4 est ressorti à 2 unités contre 3 en 2008.

Distribution des banques en fonction de la cotation



6. LES RESULTATS DES BANQUES EN 2009

Le résultat net des quarante et trois banques déclarantes de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) en 2009 enregistre une sévère chute de 75,7 % par rapport au niveau réalisé en 2008. Il s'établit à 54,8 milliards FCFA au 31 décembre 2009 contre près de 100 milliards FCFA dégagés un an plus tôt. Les principales évolutions marquantes issues de l'analyse des déclarations des banques sont les suivantes :

- à l'exception du Cameroun, les cinq autres places bancaires dégagent un résultat net global excédentaire, la meilleure performance en termes relatifs étant réalisée par la Guinée Equatoriale qui voit le bénéfice net de ses banques s'accroître de 14,4 % à 15,5 milliards FCFA. Toutes les autres places enregistrent un recul du résultat net. Ce recul est plus marqué au Tchad (- 92,3 % à 487 millions FCFA) et en Centrafrique (- 19 % à 2 milliards FCFA) en raison d'importantes dépréciations d'actifs constatées dans les établissements du Groupe Commercial Bank implantés dans ces pays. Le résultat net dégagé par le Congo revient à 13,7 milliards FCFA (- 17,8 %) et celui du Gabon à 28,9 milliards FCFA (- 16,4 %) ;
- 9 banques déclarent des pertes nettes (elles étaient au nombre de 7 en 2008) pour un montant cumulé de 48,5 milliards FCFA contre 10,5 milliards FCFA en 2008 ;
- 33 banques bénéficiaires ont engrangé un montant total de 103,5 milliards FCFA, dont 16,5 milliards FCFA pour BGFIBANK Gabon; 9,8 milliards FCFA pour Société Générale de Banques au Cameroun (SGBG) ; 8,1 milliards FCFA pour la Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC) ; 7,9 milliards FCFA pour CCEIBANK Guinée Equatoriale et 7,5 milliards FCFA pour BGFIBANK Congo.

6. 1. Même si les résultats enregistrés ressortent globalement mitigés, les principaux réseaux bancaires ont renforcé leur rentabilité

La CEMAC compte, en 2009, 12 réseaux bancaires. Le résultat net agrégé de l'ensemble des réseaux est ressorti à plus de 46 milliards FCFA contre 109 milliards FCFA pour l'ensemble des banques en activité dans la Zone.

Ce résultat est assis sur les résultats positifs des réseaux BGFIBANK (25 milliards FCFA) et Société Générale (16 milliards FCFA). En revanche, les réseaux Commercial Bank, UBA et BSIC ont enregistré des résultats nets négatifs respectifs de 40 milliards FCFA, 809 millions FCFA et 563 millions FCFA.

Tableaux 10 : Résultats des principaux réseaux bancaires au 31 décembre 2009

<i>(en millions)</i>	Réseau Société Générale	Réseau Crédit Agricole	Réseau Citibank	Réseau CBC	Réseau BGFI	Réseau First Bank	Réseau Banques Populaires
Marge sur opérations de trésorerie	2 554	1 960	3 538	- 702	1 446	1 009	144
Marge sur opérations financières	478	1 741	0	- 29	6 171	1 804	1 644
Marge sur opérations clientèle	26 527	27 713	3 489	13 923	36 151	43 174	24 259
Marge sur opérations diverses	25 128	24 772	10 619	7 761	27 143	16 212	19 530
Marge sur opérations de crédit-bail	2 682	0	0	0	21	0	270
PRODUIT NET BANCAIRE	57 369	54 207	17 646	20 971	70 932	62 199	45 847
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	32 235	20 088	10 379	6 713	40 644	48 087	23 063
RESULTAT NET D'EXPLOITATION	26 331	17 870	9 839	- 36 522	36 804	18 593	15 628
RESULTAT NET	15 658	11 565	6 210	- 39 754	25 042	11 890	9 392
<i>Coefficient net d'exploitation</i>	45,44 %	63,46 %	42,70 %	68,65 %	45,60 %	35,21 %	50,05 %

Le Produit Net Bancaire (PNB) de l'ensemble des réseaux est ressorti à 388 milliards FCFA contre 461 milliards FCFA pour les banques de la CEMAC. Le niveau du PNB obtenu résulte des marges importantes réalisées sur les opérations avec la clientèle (209 milliards FCFA) et des opérations diverses (158 milliards FCFA). En revanche, les opérations financières, les opérations de trésorerie et les opérations de crédit-bail demeurent encore marginales.

Tableau 11 : Résultats des principaux réseaux bancaires au 31 décembre 2009

(en millions)	Réseau UBA	Réseau Finacial	Réseau Ecobank	Réseau BSIC	Réseau BGD	TOTAL Réseaux	TOTAL CEMAC
Marge sur opérations de trésorerie	477	299	859	- 275	- 1154	10 155	16 419
Marge sur opérations financières	0	67	0	0	520	12 396	14 132
Marge sur opérations clientèle	113	3 992	21 655	3 747	4 415	209 158	233 355
Marge sur opérations diverses	3 610	4 538	15 773	1 168	1 329	157 583	193 971
Marge sur opérations de crédit-bail	0	0	0	0	0	2 973	2 973
PRODUIT NET BANCAIRE	4 200	8 896	38 287	2 677	5 110	388 341	460 850
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	250	4 643	13 422	274	203	200 001	224 476
RESULTAT NET D'EXPLOITATION	- 422	2 044	9 928	- 749	- 1 419	97 925	107,5
RESULTAT NET	- 563	1 289	5 325	- 809	272	45 517	54 815
<i>Coefficient net d'exploitation</i>	94,05 %	47,81 %	65,84 %	89,76 %	112,29 %		55,06

6. 2. Les performances des banques par pays sont en légère amélioration

Le produit net bancaire du système bancaire du Cameroun est passé de 163 milliards FCFA en 2008 à 171 milliards FCFA en 2009, soit une progression de 4,9 % imputable à la marge sur opérations avec la clientèle (83 milliards FCFA) et à la marge sur opérations diverses (74 milliards FCFA). Les opérations de trésorerie, les opérations financières et les opérations sur crédit-bail qui étaient déjà marginales se sont encore inscrites en baisse.

En raison de la hausse des autres frais généraux et des charges de personnel, le résultat brut d'exploitation (RBE) des banques du Cameroun a légèrement baissé de 4 milliards FCFA pour s'établir à 75 milliards FCFA en 2009.

Le résultat net d'exploitation a considérablement baissé, passant de 50 milliards FCFA en 2008 à 17 milliards FCFA en 2009. Cette contre-performance résulte de la forte hausse des dotations nettes aux comptes de

provisions dans une banque sous administration provisoire. Au final, le résultat net du système bancaire camerounais est apparu déficitaire de 6 milliards FCFA.

Le PNB de l'ensemble des banques de la RCA est ressorti à 14 milliards FCFA en 2009 contre 13 milliards FCFA en 2008. Cette légère progression a été uniquement impulsée par la marge sur opérations clientèle qui s'est accrue de 22,7 % alors que dans le même temps, le système bancaire enregistrait des contre-performances sur les autres segments.

La baisse des produits accessoires couplée à la hausse des frais généraux ont fait reculer le résultat brut d'exploitation des banques de la RCA. Ainsi, le RBE est ressorti à 5,9 milliards FCFA en 2009 contre 6,4 milliards FCFA en 2008. Par conséquent, le coefficient net d'exploitation s'est dégradé de 6,2 points pour se fixer à 58,77 % en 2009 contre 52,97 % en 2008.

Au total, le système bancaire de la RCA a affiché un résultat net bénéficiaire de 2 milliards FCFA en 2009 contre 2,5 milliards FCFA un an auparavant. Cette situation résulte de la hausse des frais généraux.

Les banques du Congo ont réalisé un PNB de 58 milliards FCFA en 2009 contre 56,2 milliards FCFA en 2008, soit une hausse de 3,2 % imputable aux opérations avec la clientèle et aux opérations diverses.

En dépit de la hausse des produits accessoires, le résultat brut d'exploitation a reculé à 2 milliards FCFA, s'établissant à 26 milliards FCFA en 2009 contre 28 milliards FCFA en 2008. Le coefficient net d'exploitation est passé de 49,95 % en 2008 à 55,52 % en 2009.

Au final, le résultat net est ressorti à 13,7 milliards FCFA en 2009 contre 16,7 milliards FCFA en 2008.

Au Gabon, l'activité bancaire est demeurée atone. Le PNB consolidé de l'ensemble des banques s'est contracté consécutivement au ralentissement de l'économie. Aucune opération réalisée par les banques n'a été épargnée par la baisse des marges comparée à l'année dernière. Le PNB est ainsi revenu à 109 milliards FCFA en 2009 contre 128 milliards FCFA en 2008.

Le RBE a baissé de 19 milliards FCFA pour s'établir à 50,7 milliards FCFA en 2009. Cette contraction est liée non seulement au repli du PNB mais aussi à la hausse des frais généraux couplée au repli des produits accessoires. Le coefficient net d'exploitation est passé de 47,56 % en 2008 à 58,48 % en 2009.

Le résultat net s'est élevé à 28,9 milliards FCFA en 2009 contre 34,5 milliards FCFA en 2008.

En **Guinée Equatoriale**, le PNB s'est consolidé essentiellement du fait des meilleurs rendements obtenus des marges sur opérations avec la clientèle. Ainsi, le PNB s'est élevé à 70,1 milliards FCFA en 2009 contre 62,7 milliards FCFA en 2008.

Le RBE est passé de 44,3 milliards FCFA en 2008 à 48 milliards FCFA en 2009.

Le résultat net a augmenté de 13,6 milliards FCFA en 2008 à 15,5 milliards FCFA en 2009.

Pour ce qui est du Tchad, le PNB a progressé de 14,9 % pour se situer à 38,6 milliards FCFA en 2009 contre 33,5 milliards FCFA en 2008 grâce à la progression des marges sur opérations clientèle et sur opérations diverses.

Le résultat brut d'exploitation est passé de 16 milliards FCFA à 18 milliards FCFA en 2009 du fait de la progression du PNB et d'une hausse moins que proportionnelle des frais généraux. Le coefficient net d'exploitation est revenu de 53,68 % en 2008 à 52 % en 2009.

Le résultat net s'est considérablement contracté sous l'effet de la forte hausse des dotations aux comptes de provisions et de l'impôt sur les sociétés. En baisse de 5,8 milliards FCFA, le résultat net des banques du Tchad s'est donc chiffré à 487 millions FCFA contre 6,3 milliards FCFA en 2008.

6. 3. Le produit net bancaire de l'ensemble du système bancaire de la CEMAC est demeuré stable

L'analyse des composantes du produit net bancaire de l'ensemble des pays de la CEMAC montre une sévère chute de la marge sur opérations de trésorerie qui revient à 16,4 milliards contre 39,9 milliards en 2008, sous l'effet de la baisse du taux de rémunération des placements des banques à la Banque Centrale et auprès des contreparties implantées à l'extérieur de la zone. Contrairement à l'année 2008, les opérations avec la clientèle ont repris le dessus sur les opérations diverses dans la contribution à la formation du produit net bancaire. En effet, la marge sur opérations avec la clientèle se chiffre à 233,3 milliards en 2009, en hausse de 18,9 %, alors que la marge sur opérations diverses a régressé de 3,6 % pour s'établir 193, 9 milliards. Quant à la marge sur opérations financières, celle-ci diminue de 12,9 % et se fixe à 14,1 milliards FCFA. De même, la marge sur opérations de crédit-bail accuse un léger recul de 3,2 % pour se situer à 2,9 milliards FCFA. Sous l'effet

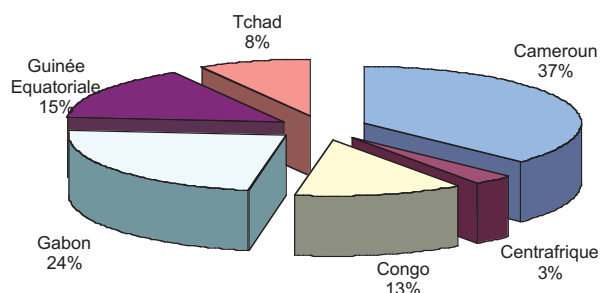
de ces évolutions, le produit net bancaire ne connaît pas d'évolution notable (+ 0,9 %). Il se chiffre à 460,8 milliards FCFA au terme de l'exercice 2009 contre 456,7 milliards FCFA au 31 décembre 2008.

L'évolution de la marge sur opérations avec la clientèle est perceptible dans tous les six pays. Elle s'accroît de façon importante en Centrafrique (+ 79,2 % à 11 milliards FCFA), au Congo (+ 48,4 % à 22 milliards FCFA) et en Guinée Equatoriale (+ 35 % à 40,1 milliards FCFA). La marge sur opérations avec la clientèle représente plus de la moitié du produit net bancaire dans tous les pays sauf au Congo (37,9 %) et au Cameroun (48,5 %). Dans ces deux pays, la structure du produit net bancaire reste dominée par la marge sur opérations diverses.

La marge sur opérations diverses est généralement réalisée grâce aux commissions perçues sur les opérations de change et de transfert de fonds. Cette marge connaît une évolution contrastée suivant les pays. Elle augmente sensiblement au Tchad, + 17,5 % à 17 milliards FCFA et un peu plus modestement au Cameroun, + 5,2 % à 73,8 milliards FCFA, en Guinée Equatoriale, + 4,5 % à 27,4 milliards FCFA et au Congo, + 3,3 % à 32,5 milliards FCFA. Par contre, cette marge est en net repli en Centrafrique où elle se fixe à 2,8 milliards FCFA (- 54,2 %) et au Gabon où elle revient à 40,4 milliards FCFA (- 23,4 %).

La contribution de chaque pays à la constitution du PNB est de 37 % pour le Cameroun, 3 % pour la RCA, 13 % pour le Congo, 24 % pour le Gabon, 15 % pour la Guinée Equatoriale et 8 % pour le Tchad.

**Contribution des systèmes bancaires au Produit net bancaire global
au 31 décembre 2009**

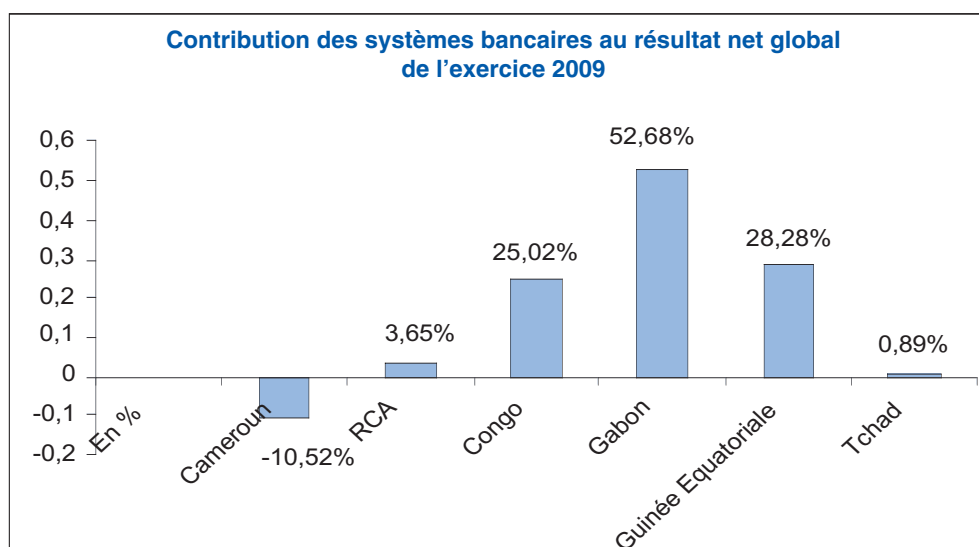


6. 4. Le résultat net du système bancaire de la CEMAC s'est considérablement dégradé

Le résultat brut d'exploitation du système bancaire de la CEMAC a enregistré une baisse de 21 milliards FCFA pour s'établir à 224, 5 milliards FCFA contre 245,4 milliards FCFA en 2008 sous l'effet d'importantes provisions dans les banques sous administration provisoire.

Le résultat net, pour sa part a chuté de 100 milliards FCFA en 2008 à 54,8 milliards FCFA en 2009 consécutif aux résultats du Cameroun et du Tchad. Le Cameroun enregistre un résultat net déficitaire de 5,8 milliards FCFA. Pour sa part, le résultat net généré par les banques du Tchad s'élève à 487 millions FCFA contre 6,3 milliards FCFA en 2008.

Au final, le Gabon contribue au résultat net à hauteur de 52,68 %. Pour leur part, la Guinée Equatoriale, le Congo et la RCA contribuent respectivement à hauteur de 28,28 %, 25,02 % et 3,65 %. Enfin, les contributions du Tchad et du Cameroun sont pour chacune de 0,89 % et de -10,52 %.





L'ACTIVITE DE LA COMMISSION BANCAIRE ET DE SON SECRETARIAT GENERAL

7. LA SURVEILLANCE DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS

7.1 Les activités classiques du contrôle permanent

7.1.1 Réorganisation du Contrôle Permanent

L'année 2009 a été marquée par la refonte de l'organisation du Contrôle Permanent et son renforcement en moyens humains. Ainsi, au cours de cette année, le Contrôle Permanent a reçu trois cadres supérieurs et quatre agents d'encadrement moyen stagiaires. Fort de ce capital humain, les services ont été réorganisés.

7.1.2 Travaux courants de contrôle sur pièces

Le Contrôle Permanent a renforcé la surveillance sur les établissements en infraction. Tous les établissements de crédit ont en 2009 régulièrement procédé à leurs déclarations périodiques et transmis leurs rapports annuels sur le contrôle interne. Ces déclarations ont fait l'objet de diverses analyses et donné lieu comme à l'accoutumée à des correspondances adressées aux établissements concernés.

S'agissant des rapports du contrôle interne, leur traitement a été suivi, après analyses, des courriers adressés à chaque établissement de crédit concerné, attirant particulièrement leur attention sur les mesures à prendre pour se conformer au Règlement COBAC R-2001/07 relatif au contrôle interne au sein des établissements de crédit. D'une manière générale, les progrès constatés dans la plupart des domaines, tels que l'organisation des services du contrôle interne, la désignation des responsables, le reporting, etc., depuis quelques années se sont poursuivis et les dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ont été considérablement améliorés.

De manière exceptionnelle, le contrôle Permanent a également participé à l'organisation de la rencontre entre la COBAC et la profession bancaire à Libreville ainsi qu'à plusieurs missions de vérification en soutien à l'Inspection bancaire.

7.1.3 Mise à jour des outils du contrôle permanent

En 2009, le Contrôle Permanent a entrepris de revoir et de formaliser ses procédures et méthodes. Un vaste chantier d'amélioration des outils de contrôle sur pièces a également été engagé. Il s'agit notamment de la mise à jour du système CERBER (Collecte, Exploitation et Restitution aux Banques et Etablissements Financiers des Etats Réglementaires) et de l'élaboration des outils de traitement du reporting relatif aux diligences des établissements de crédit dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (ASTROLAB⁷).

⁷ ASTROLAB=Aide à la Surveillance, au Traitement et à l'Organisation de la Lutte Anti-Blanchiment

Depuis la mise en place du système CERBER en 1999, celui-ci a connu d'importantes mutations rendant inadaptés certains états périodiques produits par ce système. Ainsi, le système CERBER a été revu en profondeur en raison de l'évolution de la réglementation comptable et prudentielle. En outre, les besoins de renforcement des contrôles nécessitent l'affinement ou le détail de certaines informations nécessaires au calcul des normes prudentielles. De même, l'élaboration des statistiques monétaires par la Banque Centrale et l'information des Autorités monétaires exigent la création de nouveaux états réglementaires.

Afin de mettre à jour le système CERBER, une Instruction COBAC I-2008/01 portant mise à jour du système de CERBER a été adoptée le 28 octobre 2008 et entrée en vigueur le 1er janvier 2009. Beaucoup d'établissements de crédit se sont déjà familiarisés avec ce nouvel outil tandis que d'autres sont encore à la traîne et sont soit sous injonction, soit sous astreintes pour retards.

En ce qui concerne le projet ASTROLAB, l'unité informatique du Secrétariat Général de la COBAC a développé deux programmes informatiques destinés à renforcer le contrôle des dispositifs mis en place par les établissements de crédit en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux. Le premier programme est destiné aux établissements de crédit afin de renseigner les informations sollicitées en application de l'Instruction COBAC I-2006/01. Il est déjà opérationnel dans les établissements de crédit. La seconde application a été développée pour les besoins de contrôle permanent. Elle permet le traitement des déclarations semestrielles des établissements de crédit et fournit des outils d'analyse et de positionnement de ces établissements en rapport avec le respect de la réglementation anti-blanchiment. Ces outils sont déjà opérationnels depuis le 1er juillet 2009.

7.1.4 Suivi des établissements en difficulté et violation les normes prudentielles

Les établissements de crédit en difficulté ainsi que ceux violant certaines normes prudentielles ont fait l'objet d'un suivi rapproché par le Secrétariat Général. Celui-ci a procédé à l'analyse régulière des rapports et des déclarations périodiques des trois banques placées sous administration provisoire au cours de l'année 2009. Des équipes ont rendu visite à ces établissements dans le but d'évaluer les progrès accomplis et de les accompagner dans leur processus de redressement.

La situation des établissements en infraction par rapport à certaines normes prudentielles a été régulièrement examinée. Ceci a conduit la

Commission Bancaire à adresser des sanctions disciplinaires (injonctions, astreintes, etc.) à certains d'entre eux à l'effet de se conformer vis-à-vis des normes transgressées dans les délais requis.

7.2 L'activité du contrôle sur place

Le programme des missions à réaliser en 2009 par le Secrétariat Général de la COBAC et validé par la Commission Bancaire s'articulait autour des deux thèmes ci-après suivi ou vérification des conditions de démarrage des activités et vérifications générales.

Ainsi, sur un total de 26 missions initialement prévues, 22 ont été réalisées, soit un taux de réalisation de près de 85 %. Toutefois, compte tenu des effectifs réduits, le principe de vérification biannuel de chaque établissement n'a pas pu être respecté.

Tableau 12 : Contrôles effectués par le Secrétariat Général de la COBAC en 2009

	NOMBRE DE VERIFICATIONS DE PORTEE GENERALE			NOMBRE DE CONTROLES PONCTUELS		
	Banques	Etablissements financiers	Etablissements de microfinance	Banques	Etablissements financiers	Etablissements de microfinance
Cameroun	1	0	10	3	0	0
Centrafrique	1	0	0	0	0	0
Congo	1	0	0	0	0	0
Gabon	2	0	0	0	0	0
Guinée Equatoriale	1	0	0	0	0	0
Tchad	2	0	0	1	0	0
TOTAL	8	0	10	4	0	0

8. LE SUIVI DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE

Dans ses missions, la COBAC effectue, à titre habituel, la surveillance permanente des Etablissements de Microfinance (EMF). Elle procède en outre à l'élaboration de la réglementation comptable et prudentielle applicable aux EMF et à l'instruction des dossiers de demande d'avis conformes et d'autorisations préalables.

Cependant, le développement du secteur de la microfinance et l'évolution de l'environnement international ont mis en exergue de nouvelles problématiques, notamment celles de l'inclusion financière dont la prise en compte tend à modifier de façon significative ses missions traditionnelles.

En 2009, les activités du secteur de la microfinance ont porté sur son évolution, la mise en œuvre de son plan d'actions et quelques indications sur ses différentes missions réalisées auprès des EMF.

8. 1. Evolution du secteur de la microfinance

Cent vingt deux (122) dossiers transmis par les Autorités Monétaires ont été instruits en 2009 comme suit :

Le Cameroun et le Tchad ont transmis respectivement 56 et 40 dossiers, soit 79 % des dossiers instruits, suivi du Congo (9 dossiers), du Gabon (7 dossiers) et un seul dossier pour la Centrafrique.

Tableau 13 : Récapitulatif des décisions prises par la Commission Bancaire en 2009

Nature des dossiers	Catégorie			
	1ère	2ème	3ème	Total
Avis conforme EMF	12	11	3	26
Rejet	23	11	1	35
Avis conforme dirigeants	39	4	0	43
Rejet	0	0	0	0
Avis conforme commissaires aux comptes	3	1	0	4
Rejet	0	0	0	0
Affiliation réseau EMF	9	0	0	9
Rejet	0	0	0	0
Autorisation préalable pour augmentation de capital	0	2	0	2
Rejet	0	0	0	0
Autorisation préalable pour changement de catégorie	2	0	0	2
Rejet	0	0	0	0
Autorisation préalable en vue de la fusion absorption	0	1	0	1
Rejet	0	0	0	0
Total	88	30	4	122

Soixante et un (61) dossiers d'agrément d'établissements de microfinance ont été instruits, dont 26 dossiers ont obtenu un avis conforme et 35 autres ont été rejetés. Par ailleurs, 43 demandes d'agrément de dirigeants ont été traitées ainsi que 4 dossiers de demande d'agrément de commissaires aux comptes. Tous ces dossiers ont reçu un avis conforme de la Commission Bancaire.

Le régime des autorisations préalables relève de l'article 38 du Règlement N° 01/02/CEMAC/UMAC/COBAC encadrant l'activité de la Microfinance dans la CEMAC.

En 2009, cinq (5) dossiers de demande d'autorisations préalables transmis par les Autorités Monétaires ont reçu l'accord de la COBAC pour deux (2) augmentations de capital, deux (2) changements de catégorie et une (1) fusion absorption.

En revanche, deux (2) établissements dont la structure organisationnelle et les conditions de rentabilité n'étaient pas réunies ont vu leurs demandes de changement de catégorie rejetées par la Commission Bancaire.

8. 2. Plan d'action de la Microfinance

Après le recensement des EMF de la CEMAC, l'élaboration du plan comptable dont les travaux se sont achevés en 2009 et l'adoption du texte régissant l'activité du secteur, le nouveau plan d'action s'articule désormais autour de l'assainissement du secteur et de l'organisation d'un dispositif efficace de surveillance.

8. 2.1. Vers un dispositif de surveillance efficace

Renforcement du cadre organisationnel

Les principales mesures à caractère structurel adoptées s'articulent autour du recours aux cellules de microfinance créées au sein des Ministères des Finances pour le renforcement du contrôle des EMF, de la communication financière, du respect scrupuleux des normes de gestion prudentielles, de la mise en place par les EMF d'une organisation adéquate, ainsi que de l'adoption des dispositifs structurés de gouvernance, de suivi des risques et de contrôle interne.

Des missions ont été organisées du 8 au 12 décembre 2009 dans les pays de la CEMAC pour discuter de la question de l'efficacité de la supervision des EMF. A cette occasion, les représentants du Secrétariat Général de la COBAC et des Etats ont approfondi le débat sur les termes de référence, aborder les questions d'actualité comme l'inclusion financière, ainsi que certains sujets d'intérêt commun. Les représentants de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), des professions comptables et des EMF ont été associés à ces débats. Il ressort de la synthèse des travaux que :

- le recours aux Etats ne concernera que l'aspect du contrôle sur place. La COBAC, dépositaire des outils d'aide à la supervision, conservera le contrôle permanent des EMF ;

- en matière d'assainissement du secteur de la microfinance, il est nécessaire de renforcer les actions de police administrative, tout en mettant en œuvre, lorsque les conditions seront remplies, la coopération entre les Etats et la COBAC ;
- les cellules de microfinance devront au préalable être dotées de moyens humains, financiers et techniques adéquats. Les agents qui y seront affectés seront astreints au respect d'un code de déontologie ;
- le renforcement des diligences des commissaires aux comptes implique une meilleure formalisation des rapports de certification. Un cahier de charges sera élaboré par la COBAC à cet effet, en relation avec la profession comptable. Au besoin, la réglementation applicable aux commissaires aux comptes sera amendée pour intégrer les dispositions réglementaires impératives ;
- au titre des mesures d'accompagnement, des séminaires et ateliers sur la comptabilité et la réglementation applicables aux EMF ainsi que sur les méthodologies de contrôle sur place seront organisés par la COBAC.

Renforcement du cadre réglementaire

En matière réglementaire, afin d'aider les EMF à pallier aux imperfections de leurs systèmes d'information, à leurs carences en matière de gouvernance et à l'insuffisance de leurs dispositifs d'organisation et de gestion des risques, les conclusions des travaux du groupe de travail susmentionné ainsi que les recommandations des termes de référence militent pour un renforcement du dispositif réglementaire, notamment à travers l'élaboration de deux règlements, l'un relatif au contrôle interne et l'autre relatif à la gouvernance dans les EMF.

8. 3. Principaux résultats des missions réalisées auprès des EMF

Dans le cadre de la surveillance permanente des EMF, plusieurs travaux relatifs aux contrôles sur place et au suivi de l'évolution des administrations provisoires ont été réalisés. Les suites aux rapports données par le Secrétariat Général de la COBAC ont été également initiées.

Par ailleurs, plusieurs missions ponctuelles portant sur des vérifications spécifiques, notamment dans les EMF en difficulté ont été diligentées. Ainsi, dix (10) EMF ont fait l'objet d'une mission de vérification complète en 2009.

Enfin, un suivi régulier a été exercé sur les EMF sous administration provisoire à travers, notamment des réunions ponctuelles avec les principaux acteurs des processus de recapitalisation, la participation aux assemblées générales et le suivi des décisions prises par la Commission Bancaire (analyse des plans de restructuration et de leurs réalisations dans les délais impartis, notamment).

9. LA COOPERATION INTERNATIONALE

9.1. Réunion du Groupe des Superviseurs bancaires Francophones

Le Groupe des Superviseurs bancaires francophones (GSBF) a tenu à Montréal (Canada), sa septième réunion. Le Secrétariat Général de la COBAC a pris part à ces assises. Cette réunion a été précédée, la veille, par un séminaire qui avait pour thème : «Pro-cyclicité, provisions et comptes bancaires».

La réunion du GSBF s'est appesantie sur les thèmes suivants : liquidité, scénarii de crise, fonds propres, contrôle des grands risques et mise en œuvre de Bâle 2.

Sur la liquidité, le Comité de Bâle a présenté les 17 principes en la matière. La révision des scènes pratiques de crise de liquidité appelle au renforcement des scénarii de crise. Il a été également convenu d'accroître la vérification de la trésorerie des banques. En effet, le renforcement du système de mesure des liquidités exige l'élaboration des scénarii de crise, de la méthodologie interne de l'établissement et l'intervention du Superviseur.

Pour ce qui est des fonds propres, une attention particulière a été portée sur le capital hybride face à l'émergence des éléments nouveaux du capital social et des dettes. Les résultats des travaux du Groupe de Bâle sur les fonds propres sont attendus et devraient aboutir sur des recommandations.

S'agissant du contrôle des grands risques, il est ressorti que :

- La définition de contreparties liées se révèle difficile à appréhender pour les superviseurs en raison de la complexité des liens capitalistiques et juridiques entre contreparties et de la diversité des relations d'affaires qui nécessitent une connaissance très fine des acteurs économiques;
- L'utilisation, pour la mesure du risque de crédit au titre du contrôle des grands risques, des pondérations issues du ratio international de solvabilité, aurait le mérite de la simplicité (approche cohérente entre les grands risques et la solvabilité) mais pourrait conduire à estomper le risque réellement supporté ;
- Les notions de concentration géographique et sectorielle, au titre du risque de concentration du pilier 2 de Bâle 2 (qui définit le risque de contrepartie), peuvent apparaître peu pertinentes dans le cas de groupes bancaires largement domestiques ou pour des économies fortement concentrées sur un secteur d'activité (pétrole par exemple).

Enfin, concernant la mise en œuvre de Bâle 2, il est apparu que le nouvel accord est déjà mis en œuvre dans certains pays depuis 2007 (approche standard) ou depuis le 1^{er} janvier 2008 (approche notation interne). En revanche, d'autres pays sont encore au stade de réflexion ou en cours de démarrage.

9. 2. Réunion du Groupe des Superviseurs Bancaires de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

En raison des troubles sociopolitiques qu'a connus la République de Guinée, la réunion annuelle n'a pu avoir lieu comme prévu.

10. LES ACTES DE LA COMMISSION BANCAIRE

En 2009, la COBAC a tenu sept sessions dont trois extraordinaires. A l'issue de ces réunions, elle a exercé les pouvoirs qui lui sont confiés à travers les conventions de 1990 et 1992 ; à savoir le pouvoir de contrôle, le pouvoir administratif, le pouvoir réglementaire et le pouvoir juridictionnel.

10.1. L'exercice de la fonction de contrôle par la Commission Bancaire au cours de l'année 2009

La COBAC a exercé son pouvoir de contrôle afin de s'assurer du respect par les établissements de crédit et de microfinance des dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans la CEMAC.

A cet effet, elle s'est tout d'abord penchée sur la situation des banques qui ne respectaient pas les dispositions prudentielles. Ainsi, elle a demandé aux banques en infraction de prendre les dispositions nécessaires en vue de se conformer à l'ensemble des normes prudentielles et de consolider leurs assises financières afin de pouvoir assurer en permanence le respect desdites normes. De plus, pour les établissements qui ont rétabli leur conformité à l'égard des normes prudentielles, l'interdiction de distribuer des dividendes a été levée. Enfin, certains établissements ont obtenu une prorogation des délais impartis pour se conformer aux dispositions réglementaires.

Par la suite, la Commission a traité la situation des établissements sous administration provisoire. Durant toute l'année, elle a réalisé un suivi rapproché de ces établissements afin de s'assurer que les recommandations et injonctions formulées à leur encontre étaient correctement mises en œuvre.

Enfin, au regard du non respect par certains établissements de la limite individuelle de division des risques, la Commission a recommandé pour certains établissements la fourniture de garanties formelles de l'Etat sur les dossiers en question et pour d'autres établissements, elle a demandé la transmission des justificatifs visant la nature juridique des dépôts ayant entraîné les dépassements récurrents sur certaines signatures. Elle a également recommandé de suivre sur base consolidée l'évolution de la situation de certains groupes bancaires.

Pour ce qui est des établissements de microfinance, la Commission a autorisé la poursuite des administrations provisoires de certains établissements et recommandé à d'autres de produire des plans de restructuration crédibles en vue de restaurer leur viabilité.

10. 2. Dans le volet administratif de ses attributions

10.2.1. La COBAC s'est prononcée sur les demandes d'avis conforme qui lui ont été soumises ...

La Commission Bancaire a délivré son avis conforme pour l'octroi par l'Autorité Monétaire de 18 agréments aux banques, à leurs dirigeants et commissaires aux comptes et 71 aux établissements de microfinance.

Pour ce qui est des établissements de microfinance, de multiples demandes ont été reçues. Un grand nombre d'entre elles ont fait l'objet de rejet.

10.2.2. Ainsi que sur les nombreuses demandes d'autorisations préalables qui lui ont été transmises par les différents établissements

Au titre des autorisations préalables, la COBAC a délivré son autorisation préalable pour les modifications de la situation juridique à 14 établissements de crédit. Ainsi, des augmentations du capital social de nombreuses banques ont été réalisées ainsi que l'opération de rachat des actions des filiales du groupe Crédit Agricole au Gabon et au Congo par le groupe Attijariwafa Bank. Elle s'est également prononcée favorablement pour l'entrée dans le capital de certains établissements de crédit de nouveaux partenaires de référence.

Sur certains dossiers, après avoir recommandé aux promoteurs de transmettre au Secrétariat Général de la COBAC les informations complémentaires, la Commission a habilité son Président à se prononcer une fois les informations transmises.

10. 3. Dans le volet réglementaire

Au courant de l'année 2009, la Commission a adopté plusieurs textes : instruction COBAC I-2009/02 relative à la procédure d'information préalable pour la désignation en qualité de membre du conseil d'administration d'un établissement de crédit, règlement COBAC R-2009/01 portant fixation du capital social minimum des établissements de crédit, règlement COBAC R-2009/02 portant sur les catégories des établissements de crédit, leur forme sociale et les activités autorisées et règlement CEMAC 01/09/CEMAC/UMAC/COBAC portant création du Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC).

Le règlement portant attribution de compétence à la COBAC pour la détermination des catégories des établissements de crédit, de leur capital minimum, impose à tout établissement de crédit d'être obligatoirement constitué sous la forme juridique d'une société anonyme dotée d'un conseil d'administration, au sens de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, à l'exception des succursales d'établissements de crédit ayant leur siège à l'étranger. Ainsi, les établissements de crédit sont agréés dans deux catégories : banque et établissement financier. Les banques sont divisées en banques universelles et en banques spécialisées et les établissements financiers en sociétés financières et institutions spécialisées.

Le règlement COBAC relatif au capital minimum des banques et établissements financiers fixe le capital minimum à 10 milliards FCFA pour les banques et 2 milliards FCFA pour les établissements financiers. La COBAC a fixé à 5 ans, à compter du 01 juin 2009, la période transitoire accordée aux établissements de crédit déjà en activité avant l'entrée en vigueur du règlement pour s'y conformer. Toutes les banques doivent ainsi porter leur capital social à au moins 5 milliards FCFA à fin juin 2010, 7,5 milliards FCFA à fin juin 2012 et à 10 milliards FCFA à fin juin 2014. Pour les établissements financiers, les dates arrêtées sont fin juin 2010 1 milliard FCFA, 1,5 milliard FCFA à fin juin 2012 et 2 milliards FCFA à fin juin 2014.

Elle a également approuvé la charte de conduite des missions de contrôle sur place de la COBAC.

Concernant l'Instruction COBAC I-2009/02 relative à la procédure d'information préalable pour la désignation en qualité de membre du Conseil d'Administration d'un établissement de crédit, ce texte s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement sur le gouvernement d'entreprise dans les établissements de crédit. A ce titre, l'information préalable de la COBAC doit être requise pour la désignation d'un administrateur.

Enfin, la COBAC a jugé pertinent la révision du système de cotation SYSCO et a autorisé son Secrétariat Général à mettre en place le système de cotation des établissements de crédit révisé, en abrégé SYSCO 2.

10. 4. Sur le plan juridictionnel, des sanctions disciplinaires ont été prononcées à l'encontre des établissements de crédit, des établissements de microfinance et de certains dirigeants responsables.

La COBAC a ouvert des procédures disciplinaires à l'encontre de onze (11) établissements de crédit et d'un (1) établissement de microfinance. Au terme des auditions des dirigeants, des injonctions et des avertissements ont été adressés à certains établissements et à leurs dirigeants. De plus, les recommandations suivantes ont été formulées par la COBAC :

- mise en œuvre des mesures visant à restaurer les conditions normales d'exploitation ;
- recentrage des activités dans le respect des termes de l'agrément délivré ;

- normalisation du système d'exploitation ;
- maintien des astreintes prononcées ;
- affectation d'une partie des résultats de l'exercice 2008 au renforcement des fonds propres ;
- élaboration d'un plan de restructuration ;
- et signature d'une convention d'assistance technique avec un partenaire technique de référence.

De plus, lors des 4 sessions ordinaires qui se sont tenues au courant de l'année, la COBAC a adressé des injonctions à certains établissements de crédit pour non respect des dispositions réglementaires et à d'autres pour non communication au Secrétariat Général de la COBAC des mesures destinées à permettre à ces établissements de se conformer à la réglementation prudentielle.

Enfin, la COBAC a décidé de mettre un Groupe d'établissements de crédit et un établissement de microfinance sous administration provisoire. A cet effet, 4 administrateurs provisoires ont été nommés. Elle a également décidé d'ouvrir 2 procédures disciplinaires à l'encontre de deux établissements de microfinance. La COBAC a demandé à l'Autorité Monétaire de retirer l'agrément à un établissement de microfinance et de procéder au retrait de l'agrément d'un dirigeant d'un établissement de microfinance.

**Tableau 14 : Récapitulatif des décisions prises par
la Commission Bancaire en 2009**

Décisions	Nombre
Avis conformes délivrés ⁸	91
<i>Banques</i>	18
<i>EMF</i>	73
Avis conformes refusés	51
<i>Banques</i>	16
<i>EMF</i>	35
Autorisations préalables	28
<i>Banques</i>	14
<i>EMF</i>	14
Nomination Administrateurs provisoires	5
<i>Banques</i>	4
<i>EMF</i>	1
Procédure disciplinaire	30
<i>Banques</i>	26
<i>EMF</i>	4
Retrait d'agrément	2
Injonctions	22
<i>Total</i>	229

⁸ Le nombre d'avis conformes délivrés couvre l'établissement, les dirigeants et les commissaires aux comptes.



ANNEXES

ANNEXE 1 : CAPITAL SOCIAL OU DOTATION DES BANQUES EN ACTIVITE ⁹

CAMEROUN - CAPITAL SOCIAL OU DOTATION DES BANQUES EN ACTIVITÉ

	Sigle	Capital social ou dotation (en millions)	Répartition du capital (en pourcentage)	Nombre de guichets
Afriland First Bank DG : ALAMINE OUSMANE MEY DGA : NAFACK ALPHONSE GUELA SIMO CELESTIN	First Bank	10 700	SBF and Co 37,12 FMO 19,33 Kouesseu J.B. 10,56 Jully S.A. 8,07 Kammogne Fokam P. 7,01 Autres 17,91	16
Banque Atlantique du Cameroun DG : D'HALLUIN Gilles DGA : TOKPANOU François Xavier	BAC	5 500	AFG Central ET East Africa 54,52 Financial Risk International 18,00 Autres 26,48	7
Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit DG : REBILLARD PASCAL DGA : ONDOA NKOU INNOCENT	Bicec	6 000	Société d'Investissement Groupe Banques Populaires (SIBP) 52,47 Etat camerounais 17,50 Proparco 7,25 SFI 7,25 Autres 15,53	28
Commercial Bank of Cameroon AP : NJANGA NJOH Martin Luther	CBC Bank	7 000	CFH LUXEMBOURG 58,20 AGF Tiard (ex-Snac Tiard) 8,89 Autres 32,91	8
Citibank N.A. Cameroon DG: ZAIDI ASIF DGA : ABDOUL SAKO	Citibank	5 684	Citibank N.A New York 100	2

⁹ Au 31 décembre 2009.

¹⁰ Sous administration provisoire

Banques	Sigle	Capital social ou dotation (en millions)	Répartition du capital (en pourcentage)	Nombre de guichets
Ecobank Cameroun DG : MAREGA BABAHADY DGA : AWONA Guy Martial	Ecobank	5 000	Ecobank Transnational Inc. 79,60 Fotso André 5,00 Axa Assurances 2,00 La Citoyenne Assurances 2,00 Autres 11,4	25
CA SCB Cameroun DG : DUBUS FRANCIS DGA :	CLC	6 000	IUB Holding 65,00 Etat camerounais 35,00	16
Société Générale de Banques au Cameroun DG : JOLY Daniel DGA : BANGA-NTOLO Louis	SGBC	6 250	Société Générale 58,08 Etat camerounais 25,60 AGF Cameroun (ex-Snac) 16,32	21
Standard Chartered Bank Cameroon DG : MANDENG BATOU MATHIEU DGA : ATANGA MARTIN	SCBC	7 000	Standard Chartered Holding (Africa) B.V 99,99 Autres 0,01	2
Union Bank of Cameroon PLC DG : KUNLE AJEIGBE ABDUL-LATIF DGA : KOTTO NDOUMBE SAMUEL	UBC Plc	20 000	Oceanic Bank International 54,00 CAMCCULL 37,00 Autres 9,00	6
National Financial Credit Bank DG : BINDA JOSEPH AKONYA DGA : JANE CARSS ALISON KOS A MPON	NFC Bank	3 317	Awanga Zacharia Anyangwo 39,31 Itchangweng Amandong 8,63 Itambi Anyeneba 8,33 Ashime M. Ekwaya 8,33 Anyene Frida 8,33 Autres privés camerounais 27,07	10
United Bank for Africa DG : EMEKE IWERIEBOR ERUEMULOR DGA : MBAYA NZOUNKE Beaudelaire	UBA	5 000	UBA Plc 99,99 M. ELUMELU Anthony 0,005 Mme IRONCHEONWU 0,005	10
Total : 12 banques		87 451		151

R.C.A. : CAPITAL SOCIAL OU DOTATION DES BANQUES EN ACTIVITÉ

Banques	Sigle	Capital social ou dotation (en millions)	Répartition du capital (en pourcentage)	Nombre de guichets
Ecobank DG : ACKRE SERGE ALBERT DGA : YANINDI CELESTIN	Ecobank	3 000	Ecobank Transnational Inc 75,00 Privés Centrafricains 20,00 Etat centrafricain 5,00	5
Banque Populaire Maroco- Centrafricaine DG : TAHRI JOUTEI ABDESLAM DGA : ALI CHAIBOU	BPMC	2 000	Banque Centrale Populaire du Maroc 62,50 Etat centrafricain 37,50	1
Banque Sahelo-Saharienne DG : BARRY GAOUSSOU DGA : WADA ADEL MOUFTHA	BSIC-RCA	2 000	BSIC-Tripoli 99,98 Divers 0,02	1
Commercial Bank Centrafrique AP : TAGATIO	CBCA	1 500	CFH 49,30 Yves Michel Fotso 4,00 Joseph Kamach 25,52 Etat centrafricain 10,00 Commercial Bank Cameroun 5,00 Autres 6,18	3
Total : 4 banques		8 500		10

CONGO : CAPITAL SOCIAL OU DOTATION DES BANQUES EN ACTIVITÉ

Banques	Sigle	Capital social ou dotation (en millions)	Répartition du capital (en pourcentage)	Nombre de guichets
CA Crédit du Congo ADG : ABDELLAHAD KETTANI DGA : PECKSTADT JEAN THIERRY	CDCO	2 222	Attijariwafa Bank 91,00 Etat congolais 9,00	7
La Congolaise de Banque DG : IKCHED ABDELLAH DGA : EL MASLOUMI YOUNES	LCB	4 000	Hubert Pendino 29,00 Bijouterie B. Beltrando 27,00 BMCE Bank 25,00 Etat congolais 11,00 Raymond IBATA 4,00 Southern Gross Finance 4,00	9
BGFIBANK Congo DG : OBIANG ONDO NARCISSE DGA : GUYON ERIC	BGFIBANK Congo	5 000	BGFIBANK 60,00 SCIPA S.A. 25,00 Delta Synergie 10,00 Mme Bongo 5,00	3
Banque Commerciale Internationale DG : MERLOT ALAIN DG : MERLO Charles	BCI	3 000	Société d'Investissement du Groupe des Banques Populaires (SIBP) 99,993 Banque Fédérale des Banques Populaires 0,003 Bruno Mettling 0,003	16
ECOBANK DG: NOULEKOU KOMI LAZARE DGA : PENDI-BISSEYOU Sylvain	Ecobank	3 000	ETI 100	4
Banque Congolaise de l'Habitat DG : CHAARI BECHIR DGA: BOBOUA MIMATA E	BCH	5 000	Etat Congolais 74,58 Société MOREL et PROM 10,00 Banque de l'habitat de Tunisie 7,42 BDEAC 4,00 PAPN 4,00	1
Banque Espirito Santo Congo DG : DAS MATAS SANTOS Ilidio Domingos DGA : KANGA André	BESCO	4 000	Espirito Santo Angola 90,00 Alvaro Madaleno de Oliveira SOBRINHO 5,00 ILIDIO Domingos DAS MATAS SANTOS 5,00	1
Total : 6 banques		22 222		40

GABON : CAPITAL SOCIAL OU DOTATION DES BANQUES EN ACTIVITÉ

Banques	Sigle	Capital social ou dotation (en millions)	Répartition du capital (en pourcentage)	Nombre de guichets
Banque Gabonaise de Développement DG : BONGO CHRISTIAN DGA : NTOKO PIERRE MARIE	BGD	25 200	Etat gabonais 69,01 AFD 11,40 BEAC 8,00 D.E.G. 7,80 Autres 3,79	10
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Gabon DG : AYO-IGUENDHA CLAUDE DGA : DUBOIS MICHEL	Bicig	12 000	BNP Paribas 46,67 Privés gabonais 26,98 Etat gabonais 26,35	15
BGFIBANK DG : OYIMA HENRI-CLAUDE DGA : PEDEPRAT LAMECHINOU BERNARD OWONO MBA ROGER	BGFIBANK	73 853	Investisseurs privés 27,84 Compagnie du Komo 25,01 BGD 10,00 Delta Synergie Carlo 14,37 TASSARA Int. 9,50 Personnel 8,28 Société Financière des Vosges 5,00	7
Banque de l'Habitat du Gabon DG : ONDZOUNGA PACOME RUFIN DGA : MINKO-BIDZA MARGUARET	BHG	4 050	BGD 55,55 OGAR OGAR VIE 32,10 CNSS - OFIDE 12,35	1
Citibank N.A. Gabon DG : ANON EDGARD DGA : WEISFLOG JULIETTE	Citibank	15 640	Citigroup 100	1
Financial Bank Gabon DG: LECLAIR PIERRE	FBG	1 250	Financial BC Togo 81,21 Pascaline Mferri Bongo 3,81 A. Mabika Mouyama 9,52 Samuel Dossou Aworet 3,81 Etat gabonais 1,58 René Hilaire Adiahenou 0,07	1
Union Gabonaise de Banque DG : HOFFMAN FRANCOIS DGA : HOFFMAN FRANCOIS	UGB	7 400	Attijariwafa Bank 58,71 Etat gabonais 26,09 Delta Synergie 5,21 Groupe Ogar 4,39 BGD 3,75 Autres 1,85	4
Ecobank Gabon DG : SIATE JEAN-BAPTISTE DGA : GUEDON DESIRE	Ecobank	3 000	ETI 100	3
United Bank for Africa Gabon	UBA	2 050	UBA Plc 100	1
Total : 9 banques		144 443		43

GUINEE EQUATORIALE : CAPITAL SOCIAL OU DOTATION DES BANQUES EN ACTIVITÉ

Banques	Sigle	Capital social ou dotation (en millions)	Répartition du capital (en pourcentage)		Nombre de guichets
Banco National de Guinea Ecuatorial DG : TVERHEEZEN CORNELIS DGA : MVONO NKA ONDO	BANGE	7 000	Etat équato-guinéen 35,00 Banco de Comercio de Filipinas 30,00 Autres 35,00		3
BGFIBANK Guinea Ecuatorial DG : MICKOTO SERGE THIERRY DGA : ABDOURAHMANE BARRY	BGFIBANK GE	5 000	BGFIBANK 50,00 Etat équato-guinéen 15,00 Obiang Nguema 20,00 Melchor ESONO EDJO 11,69 Autres 3,31		2
CCEIBANK Guinea Ecuatorial DG : TINDJOU DJAMENI JOSEPH CELESTIN DGA : DORIA LAJAY ALBERTO	CCEI-GE	8 000	Afriland First Bank 52,00 FMO 14,00 Etat équato-guinéen 10,00 Abayak SA 10,00 Privés équato-guinéens 14,00		4
Société Générale de Banques en Guinea Ecuatorial DG : - DGA : NDONG MORENO MANUEL	SGBGE	1 740	Groupe Société Générale 43,89 Etat équato-guinéen 31,80 Proparco 9,54 Obiang Nguema 7,14 Autres 7,63		5
Total : 4 banques		21 740			14

TCHAD : CAPITAL SOCIAL OU DOTATION DES BANQUES EN ACTIVITÉ

Banques	Sigle	Capital social ou dotation (en millions)	Répartition du capital (en pourcentage)		Nombre de guichets
Banque Agricole et Commerciale DG : CHRISTIAN GEORGES DIGUIMBAYE DGA : BAHAR HASSAN DIAR	BAC	1 082	Etat tchadien	100	1
Banque Commerciale du Chari DG : KHALIFA ETTALUA DGA : DAOUD HAMID DABOU	BCC	3 000	Etat tchadien Libyan Foreign Bank	50,00 50,00	4
Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce Tchad-S.A. DG : ADAMOU NAMATA DGA : HISSENE AHMAT SENOUSI	BSIC-Tchad	5 000	BSIC Libye Autres	99,99 0,01	1
Commercial Bank Tchad AP : LEYABE PASSANG	CBT	4 020	Groupe Fotso Etat tchadien CNPS Star Nationale BDEAC Autres	50,68 17,48 12,14 9,73 5,00 4,97	2
Ecobank Tchad DG : KERIM MAHAMAT ALI DGA : DABIRE JEAN CLEMENT VICTOR	Ecobank	3 000	Ecobank Transnational Inc. Holding Cofipa Autres	72,95 20,60 6,45	11
Financial Bank Tchad DG : LOUKOUMANOU WAIDI DGA : DALZON ALEXANDRE	FBT	2 850	Financial BC Holding Togo Rémy Baysset Financial Bank Bénin Autres	55,08 29,47 15,44 0,001	2

Banques	Sigle	Capital social ou dotation (en millions)	Répartition du capital (en pourcentage)	Nombre de guichets
Société Générale Tchad DG : SIMONNEAU FRANCIS DGA : BARRIERE PIERRE	SGT	1 100	Société Générale 40,00 Société Générale de Banques au Cameroun 26,00 Etat tchadien 20,00 Autres 14,00	6
United Bank for Africa DG : NOUNKE DOUNOU Alain DGA :	UBA	4 290	UBA plc 99,993 Anthony ELUMELU 0,0023 Emmanuel NNROM 0,0023 Rasheed OLAOLUWA 0,0023	1
Total : 8 banques		24 342		28

ANNEXE 2 : DONNEES SUR LES SYSTEMES BANCAIRES DE LA CEMAC

ACTIVITE DES BANQUES

Evolution du total de la situation cumulée des banques

<i>(en millions)</i>	31.12.05	31.12.06	31.12.07	31.12.08	31.12.09	Variations déc. 09/ déc. 08	
						en montant	en %
Cameroun	1 727 979	1 931 226	2 212 430	2 424 883	2 626 223	201 340	8,30
Centrafrique	65 090	72 077	98 309	113 760	136 144	22 384	19,68
Congo	326 581	437 149	524 458	704 758	763 479	58 721	8,33
Gabon	1 029 282	1 157 396	1 808 367	1 409 045	1 501 857	92 812	6,59
Guinée Equatoriale	395 928	426 999	597 194	889 233	968 657	79 424	8,93
Tchad	218 195	286 069	298 819	355 060	385 481	30 421	8,57
CEMAC	3 763 055	4 310 916	5 539 577	5 896 739	6 381 841	485 102	8,23

Evolution des crédits bruts

<i>(en millions)</i>	31.12.05	31.12.06	31.12.07	31.12.08	31.12.09	Variations déc. 09/ déc. 08	
						en montant	en %
Cameroun	970 574	1 005 154	1 081 924	1 318 402	1 428 650	110 248	8,36
Centrafrique	62 140	69 433	74 763	91 004	92 038	1 034	1,14
Congo	90 500	102 216	115 876	202 063	258 945	56 882	28,15
Gabon	473 185	557 535	650 141	644 235	681 385	37 150	5,77
Guinée Equatoriale	116 474	154 453	214 317	420 395	467 253	46 858	11,15
Tchad	147 568	160 009	155 034	221 534	256 379	34 845	15,73
CEMAC	1 860 441	2 048 800	2 292 055	2 897 633	3 184 650	287 017	9,91

Evolution des crédits nets

(en millions)	31.12.05	31.12.06	31.12.07	31.12.08	31.12.09	Variations déc. 09/ déc. 08	
						en montant	en %
Cameroun	867 253	894 920	956 799	1 179 930	1 283 496	103 566	8,78
Centrafrique	45 577	52 096	55 863	75 673	77 644	1 971	2,60
Congo	87 926	101 273	113 330	199 280	255 047	55 767	27,98
Gabon	418 801	505 297	611 028	604 816	646 581	41 765	6,91
Guinée Equatoriale	103 086	135 755	191 550	388 526	431 822	43 296	11,14
Tchad	131 615	143 797	140 398	209 084	239 164	30 080	14,39
CEMAC	1 654 258	1 833 138	2 068 968	2 657 309	2 933 754	276 445	10,40

Ventilation des crédits bruts par type de clientèle (exclu l'encours financier des opérations de crédit-bail)

(en millions)	31.12.08						31.12.09					
	Crédits à l'Etat	Crédits aux entreprises publiques	Crédits au secteur privé	Crédits aux non-résidents	Autres créances	Total	Crédits à l'Etat	Crédits aux entreprises publiques	Crédits au secteur privé	Crédits aux non-résidents	Autres créances	Total
Cameroun	3 651	114 294	1 054 638	102 749	14 468	1 318 402	1 494	117 253	1 147 804	115 722	13 996	1 428 650
Centrafrique	20 831	2 136	65 087	2 289	661	91 004	16 511	1 709	60 846	12 485	488	92 038
Congo	9 963	22 498	164 792	4 099	712	202 063	8 307	16 816	226 546	5 941	1 336	258 946
Gabon	24 246	1 334	584 367	12 981	21 307	644 235	67 484	1 107	575 428	30 391	6 974	681 384
Guinée E.	2 332	22 160	361 093	32 681	2 087	420 395	1 910	21 660	396 963	42 845	3 875	467 253
Tchad	12 258	37 490	136 246	32 416	3 039	221 534	23 708	36 515	161 973	29 529	4 652	256 379
CEMAC	73 281	199 912	2 366 223	187 215	42 274	2 897 633	119 414	195 060	2 569 560	236 913	31 321	3 184 650

Ventilation des crédits sains à la clientèle suivant la durée initiale (exclu l'encours financier des opérations de crédit-bail et les autres créances)

(en millions)	31.12.08					31.12.09				
	Crédits à long terme	Crédits à moyen terme	Crédits à court terme	Comptes ordinaires	Total	Crédits à long terme	Crédits à moyen terme	Crédits à court terme	Comptes ordinaires	Total
Cameroun	30 257	420 751	361 363	506 031	1 318 402	31 816	527 043	421 706	302 931	1 283 496
Centrafrique	0	11 150	43 011	32 543	86 704	2583	21 508	29 210	24 343	77 644
Congo	0	40 250	96 685	65 128	202 063	12035	40 250	96 685	106 077	255 047
Gabon	6 541	326 437	137 819	173 438	644 235	24 147	295 409	155 129	171 896	646 581
Guinée E.						1991	98931	20510	310390	431 822
Tchad	7 698	56 226	83 940	73 670	221 534	8 259	50 581	110 570	69 754	239 164
CEMAC	65 159	814 078	516 131	609 407	1 975 192	80 831	1 033 722	833 810	985 391	2 933 754

Crédits sains = crédits bruts – créances en souffrance brutes

Evolution des créances en souffrance brutes

(en millions)	31.12.07				31.12.08				31.12.09			
	Créances en souffrance brutes	Créances douteuses brutes	Provisions		Créances en souffrance brutes	Créances douteuses brutes	Provisions		Créances en souffrance brutes	Créances douteuses brutes	Provisions	
Cameroun	135 696	120 998	125 25		152 018	142 578	138 472		180 845	140 158	145 154	
Centrafrique	22 733	19 488	18 900		22 803	16 797	15 331		19 648	15 384	14 394	
Congo	3 147	2 512	2 546		3 132	2 516	2 783		3 918	2 866	3 898	
Gabon	52 132	45 317	39 113		47 881	44 191	39 419		49 037	38 396	34 804	
Guinée E.	24 215	21 549	22 767		41 466	23 032	31 869		54 996	40 225	35 431	
Tchad	17 345	15 750	14 636		17 731	12 459	12 450		26 636	21 439	17 215	
CEMAC	255 268	225 614	223 087		285 031	241 573	240 324		335 080	258 468	250 896	

Evolution des dépôts de la clientèle

(en millions)	31.12.05	31.12.06	31.12.07	31.12.08	31.12.09	Variations déc. 09/ déc. 08	
						en montant	en %
Cameroun	1 366 357	1 549 549	1 772 651	1 971 603	2 159 448	187 845	9,53
Centrafrique	43 593	49 735	67 043	74 199	92 698	18 499	24,93
Congo	268 513	372 923	446 717	598 759	653 263	54 504	9,10
Gabon	739 348	842 912	1 384 704	985 955	1 033 987	48 032	4,87
Guinée Equatoriale	356 222	375 983	513 322	785 455	837 816	52 361	6,67
Tchad	138 632	208 738	233 775	268 957	300 850	31 893	11,86
CEMAC	2 912 665	3 399 840	4 418 279	4 684 928	5 078 062	393 134	8,39

Composantes des dépôts de la clientèle

(en millions)	31.12.08					31.12.09					Variations du total déc. 09/ déc. 08	
	Comptes de dépôts à régime spécial	Comptes à terme	Comptes à vue	Autres comptes	Total	Comptes de dépôts à régime spécial	Comptes à terme	Comptes à vue	Autres comptes	Total	en montant	en %
Cameroun	185 792	175 484	1 507 901	95 896	1 971 603	183 790	222 672	1 641 377	111 609	2 159 448	187 845	9,53
Centrafrique	232	14 836	55 660	3 168	74 199	248	16 815	69 376	6 259	92 698	18 499	24,93
Congo	141	68 729	507 234	21 675	598 759	402	80 634	545 920	26 307	653 263	54 504	9,10
Gabon	22 492	282 071	652 881	26 164	985 955	22 763	303 587	672 798	34 839	1 033 987	48 032	4,87
Guinée Equatoriale	2 749	20 147	748 724	13 432	785 455	3 066	21 950	795 852	16 948	837 816	52 361	6,67
Tchad	199	20 189	242 822	5 629	268 957	197	19 256	276 742	4 655	300 850	31 893	11,86
CEMAC	211 605	581 436	3 715 222	165 964	4 684 928	210 466	664 914	4 002 065	200 617	5 078 062	393 134	8,39

Ventilation des dépôts par catégorie de déposants

(en millions)	31.12.08						31.12.09						Variations du total déc. 09/ déc. 08	
	Dépôts publics	Dépôts des entreprises publiques	Dépôts privés	Dépôts des non- résidents	Dépôts non ventiliés	Total	Dépôts publics	Dépôts des entreprises publiques	Dépôts privés	Dépôts des non- résidents	Dépôts non ventiliés	Total	en montant	en %
Cameroun	251 848	122 749	1 438 959	55 600	102 446	1 971 603	310 615	139 426	1 540 987	56 810	111 609	2 159 447	187 844	9,53
Centrafrique	6 059	837	58 790	5 042	3 471	74 199	11 430	412	71 046	3 551	6 259	92 698	18 499	24,93
Congo	19 821	26 229	517 679	12 375	22 655	598 759	15 817	71 068	530 991	9 081	26 307	653 264	54 505	9,10
Gabon	82 122	26 639	812 731	35 952	28 511	985 955	97 287	21 865	838 984	41 012	34 839	1 033 987	48 032	4,87
Guinée Equatoriale	248 925	25 260	469 797	27 638	13 835	785 455	133 500	37 987	595 797	53 583	16 949	837 816	52 361	6,67
Tchad	47 939	10 809	166 069	38 393	5 747	268 957	65 920	6 836	183 698	39 741	4 655	300 850	31 893	11,86
CEMAC	656 714	212 523	3 464 025	175 000	176 665	4 684 928	634 569	277 594	3 761 503	203 778	200 618	5 078 062	393 134	8,39

Dépôts publics = dépôts des administrations centrales, collectivités locales et organismes publics

Détail des opérations de trésorerie au 31 décembre 2009

(en millions)	<i>Cameroun</i>	<i>RCA</i>	<i>Congo</i>	<i>Gabon</i>	<i>Guinée E.</i>	<i>Tchad</i>	<i>CEMAC</i>
Emplois	993 791	46 083	447 078	639 231	492 485	112 429	2 731 097
Caisse	104 513	7 213	32 548	46 709	15 585	18 135	224 703
Titres de placement et de transaction	7 121	1 333	3 489	895	0	4 278	17 116
Opérations au jour le jour et à terme	484 995	10 204	124 337	371 426	332 552	25 823	1 349 337
dont : - placements à la BEAC	220 352	3 500	22 102	121 795	212 203	15 835	595 787
- opérations inter bancaires	161 171	0	40 685	104 095	119 380	4 551	429 882
- prêts et comptes à terme des correspondants associés	61 481	1 456	41 867	114 790	969	2 656	223 219
Opérations à vue	390 374	27 287	286 609	220 006	141 098	62 818	1 128 192
dont : - BEAC compte courant	185 398	19 613	176 230	90 900	25 140	30 661	527 942
- comptes à vue des correspondants associés	104 627	3 410	10 022	58 404	15 446	11 920	203 829
Créances en souffrance nettes	6 113	0	0	0	3 214	1 211	10 538
Créances rattachées	675	46	95	195	36	164	1 211
Ressources	143 633	14 039	11 450	100 034	803	21 224	291 183
Opérations au jour le jour et à terme	45 325	3 039	579	53 764	0	15 832	118 539
dont : - refinancement BEAC	0	0	0	0	0	5 000	5 000
- opérations interbancaires	9 900	0	0	0	0	3 797	13 697
- emprunts et comptes à terme des correspondants associés	1 000	1 680	0	46 012	0	2 968	51 660
Opérations à vue	97 273	11 000	10 868	45 969	802	5 386	171 298
dont : - BEAC compte courant	607	0	0	449	0	12	1 068
- comptes à vue des correspondants associés	19 833	4 543	1 003	34 447	476	3 423	63 725
Dettes rattachées	1 035	0	3	301	1	6	1 346
Solde de Trésorerie et interbancaire	850 158	32 044	435 628	539 197	491 682	91 205	2 439 914

Niveaux des fonds propres des banques

<i>(en millions)</i>	<i>Fonds propres de base</i>	<i>Fonds propres complémentaires</i>	<i>Fonds propres nets corrigés</i>
Cameroun	145 286	7 971	82 255
Centrafrique	11 913	225	11 446
Congo	42 029	1 650	43 679
Gabon	174 801	54 102	142 385
Guinée Equatoriale	73 631	1 066	74 006
Tchad	31 607	684	28 311
CEMAC	479 267	65 698	382 082

<i>(en millions)</i>	<i>Fonds propres de base</i>	<i>Fonds propres complémentaires</i>	<i>Fonds propres nets corrigés</i>
Cameroun	131 739	2 938	117 483
Centrafrique	11 913	225	11 446
Congo	42 029	1 650	43 679
Gabon	174 801	54 102	142 385
Guinée Equatoriale	73 631	1 066	74 006
Tchad	31 607	684	28 311
CEMAC	465 720	60 665	417 310

**Détail des engagements hors-bilan
au 31 décembre 2009**

<i>(en millions)</i>	Cameroun	RCA	Congo	Gabon	Guinée E.	Tchad	CEMAC	Variations CEMAC déc. 09 / déc. 08	
								en montant	en %
Engagements sur ordre des correspondants	51 334	2 580	120	17 579	0	3 889	75 502	7 948	11,77
Engagements reçus des correspondants	153 532	14 092	13 710	36 925	227 577	22 149	467 985	14 448	3,19
Engagements sur ordre de la clientèle	481 959	19 004	37 235	240 649	445 155	134 902	1 358 904	- 34 449	- 2,47
Engagements reçus de la clientèle	714 509	18 666	142 635	288 956	92 117	105 340	1 362 223	141 804	11,62
Engagements du marché monétaire	6 081	0	0	7 400	0	13 451	26 932	- 30 142	- 52,81
Engagements reçus de l'Etat et des organismes publics	0	1 164	36 002	52 858	0	22 041	112 065	74 228	196,18
Opérations en devises	267 405	0	0	647 004	0	0	914 409	29 032	3,28
Engagements douteux	245 969	6 284	54	24 459	20 344	14 696	311 806	43 167	16,07

RESULTATS DES BANQUES

Résultats des banques de la CEMAC

(en millions)

EXERCICE	2005	2006	2007	2008	2009
Marge sur opérations de trésorerie	6 104	13 531	28 557	39 967	16 419
■ Produits des opérations de trésorerie	14 540	22 156	37 293	46 696	24 953
■ Charges sur opérations de trésorerie	8 436	8 625	8 736	6 729	8 534
Marge sur opérations financières	14 657	15 032	17 649	16 242	14 132
■ Intérêts et dividendes	14 781	15 084	17 954	16 910	16 897
■ Intérêts sur ressources permanentes	124	52	305	668	2 765
Marge sur opérations clientèle	135 028	142 985	170 007	196 142	233 355
■ Produits des opérations avec la clientèle	193 825	202 270	226 745	249 408	288 787
■ Charges sur opérations avec la clientèle	58 797	59 285	56 738	53 266	55 432
Marge sur opérations diverses	127 530	141 376	160 689	201 290	193 971
■ Produits des opérations diverses	138 547	153 874	175 083	225 570	248 582
■ Charges sur opérations diverses	11 017	12 498	16 549	24 280	54 611
Marge sur opérations de crédit-bail	977	1 490	1 757	3 073	2 973
■ Produits des opérations de crédit-bail	5 696	6 692	12 863	17 801	34 869
■ Charges sur opérations de crédit-bail	4 719	5 202	8 951	14 728	31 896
PRODUIT NET BANCAIRE	284 296	314 414	378 659	456 714	460 850
Produits accessoires	7 277	6 935	8 488	10 330	7 249
Charges de personnel	69 104	75 946	87 307	96 383	84 849
Autres frais généraux	87 628	93 998	106 805	125 489	158 774
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	134 841	151 405	193 035	245 172	224 476
Dotations nettes aux provisions	10 886	22 396	32 966	59 514	60 801
Amortissements nets	22 241	22 227	23 782	27 987	53 607
RESULTAT NET D'EXPLOITATION	101 714	106 782	136 287	157 671	110 068
Pertes et profits nets	- 3 727	4 833	5 754	- 3 238	- 2 558
Impôt sur les sociétés	36 043	38 309	48 276	54 486	52 695
RESULTAT NET	61 944	73 306	93 765	99 947	54 815
Coefficient net d'exploitation	55,10 %	54,10 %	51,30 %	48,60 %	55,06 %

Résultats des banques du Cameroun

(en millions)

EXERCICE	2005	2006	2007	2008	2009
Marge sur opérations de trésorerie	2339	4 208	10 290	13 066	6 365
■ Produits des opérations de trésorerie	5 80	7 156	13 362	14 836	8 413
■ Charges sur opérations de trésorerie	3 041	2 948	3 072	1 770	2 048
Marge sur opérations financières	7 529	6 937	7 496	6 229	5 244
■ Intérêts et dividendes sur opérations financières	7640	6 976	7 664	6 544	5 558
■ Intérêts sur ressources permanentes	111	39	168	315	314
Marge sur opérations clientèle	63 390	63 128	59 127	70 615	83 100
■ Produits des opérations avec la clientèle	95 703	96 973	91 407	100 576	111 392
■ Charges sur opérations avec la clientèle	32 313	33 845	32 280	29 961	28 292
Marge sur opérations diverses	51 435	56 692	60 496	70 164	73 816
■ Produits des opérations diverses	57 400	62 048	65 623	79 324	82 733
■ Charges sur opérations diverses	5 965	5 356	7 282	9 160	8 917
Marge sur opérations de crédit-bail	874	1 437	1 646	3 057	2 952
■ Produits des opérations de crédit-bail	5 329	6 396	12 644	17 601	21 198
■ Charges sur opérations de crédit-bail	4 455	4 959	8 843	14 544	18 246
PRODUIT NET BANCAIRE	125 567	132 402	139 055	163 131	171 477
Produits accessoires	3 618	3 266	3 545	5 617	7 027
Charges de personnel	29 217	32 361	34 411	37 367	40 437
Autres frais généraux	39 564	41 531	45 841	51 449	62 522
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	60 404	61 776	62 348	79 932	75 545
Dotations nettes aux provisions	8 051	12 121	21 049	20 079	47 274
Amortissements nets	9 253	9 223	8 659	10 169	11 066
RESULTAT NET D'EXPLOITATION	43 100	40 432	41 299	49 684	17 205
Pertes et profits nets	- 6 622	966	2 119	- 1 666	- 2 510
Impôt sur les sociétés	14 706	17 530	17 740	21 607	20 464
RESULTAT NET	21 772	23 868	25 678	26 411	- 5 769
Coefficient net d'exploitation	54,78 %	55,81 %	57,70 %	54,44 %	60,78 %

Résultats des banques de la République Centrafricaine *(en millions)*

EXERCICE	2005	2006	2007	2008	2009
Marge sur opérations de trésorerie	- 374	- 268	81	110	37
■ Produits des opérations de trésorerie	174	192	467	561	375
■ Charges sur opérations de trésorerie	548	460	386	451	338
Marge sur opérations financières	- 13	- 13	- 13	- 13	5
■ Intérêts et dividendes sur opérations financières	0	0	0	0	18
■ Intérêts sur ressources permanentes	13	13	13	13	13
Marge sur opérations clientèle	4 734	5 505	6 624	6 925	11022
■ Produits des opérations avec la clientèle	5 528	6 397	7 653	8 061	12183
■ Charges sur opérations avec la clientèle	794	892	1 029	1 136	1161
Marge sur opérations diverses	2 322	3 435	4 920	6 215	2844
■ Produits des opérations diverses	2 660	4 124	5 067	6 494	3468
■ Charges sur opérations diverses	338	689	147	279	624
Marges sur opérations de crédit-bail	0	0	0	0	0
■ Produits sur opérations de crédit-bail	0	0	0	0	0
■ Charges sur opérations de crédit-bail	0	0	0	0	0
PRODUIT NET BANCAIRE	6 669	8 659	11 612	13 237	13908
Produits accessoires	196	162	161	171	67
Charges de personnel	1 512	1 582	1 776	2 561	3043
Autres frais généraux	2 256	2 644	3 681	4 450	5046
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	3 097	4 595	6 316	6 397	5886
Dotations nettes aux provisions	483	1 010	1 584	1 348	1667
Amortissements nets	512	711	711	800	1311
RESULTAT NET D'EXPLOITATION	2 102	2 874	4 021	4 249	2908
Pertes et profits nets	- 183	- 35	- 119	- 560	359
Impôt sur les sociétés	177	203	559	1 218	1265
RESULTAT NET	1 742	2 636	3 343	2 471	2002
Coefficient net d'exploitation	56,50 %	48,80 %	47,00 %	52,97 %	58,16 %

Résultats des banques du Congo

(en millions)

EXERCICE	2005	2006	2007	2008	2009
Marge sur opérations de trésorerie	1 770	5 049	7 357	9900	2 690
■ Produits des opérations de trésorerie	1 824	5 067	7 897	10 216	2 969
■ Charges sur opérations de trésorerie	54	18	540	316	279
Marge sur opérations financières	0	0	0	17	779
■ Intérêts et dividendes sur opérations financières	0	0	0	17	779
■ Intérêts sur ressources permanentes	0	0	0	0	0
Marge sur opérations clientèle	8 491	7 045	11 704	14 842	22 031
■ Produits des opérations avec la clientèle	11 572	10 320	15 549	18 789	25 973
■ Charges sur opérations avec la clientèle	3 081	3 275	3 845	3 947	3 942
Marge sur opérations diverses	16 432	19 471	28 070	31 440	32 489
■ Produits des opérations diverses	17 680	20 534	31 262	33 102	35 414
■ Charges sur opérations diverses	1 248	1 063	3 192	1 662	2 925
Marges sur opérations de crédit-bail	0	10	91	10	21
■ Produits sur opérations de crédit-bail	0	17	91	159	157
■ Charges sur opérations de crédit-bail	0	7	0	149	136
PRODUIT NET BANCAIRE	26 693	31 575	47 222	56 209	58 010
Produits accessoires	113	70	110	237	532
Charges de personnel	6 408	6 183	8 497	10 465	11 947
Autres frais généraux	9 186	8 868	13 307	17 614	20 261
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	11 212	16 594	25 528	28 367	26 334
Dotations nettes aux provisions	398	1 028	3 044	1 290	2 188
Amortissements nets	2 097	1 894	3 065	3 704	4 439
RESULTAT NET D'EXPLOITATION	8 717	13 672	19 419	23 373	19 707
Pertes et profits nets	372	- 291	1 207	- 623	1 002
Impôt sur les sociétés	3 038	3 433	5 457	6072	6 993
RESULTAT NET	6 051	9 948	15 169	16 678	13 716
Coefficient net d'exploitation	58,42 %	47,67 %	46,20 %	49,95 %	55,52 %

Résultats des banques du Gabon

(en millions)

EXERCICE	2005	2006	2007	2008	2009
Marge sur opérations de trésorerie	3 031	4 993	8 899	10 776	4 965
■ Produits des opérations de trésorerie	5 756	7 561	11 966	13 201	7 034
■ Charges sur opérations de trésorerie	2 725	2 568	3 067	2 425	2 069
Marge sur opérations financières	7 086	8 075	10 235	9 484	8 159
■ Intérêts et dividendes sur opérations financières	7 086	8 075	10 235	9 534	10 109
■ Intérêts sur ressources permanentes	0	0	0	50	1 950
Marge sur opérations clientèle	37 410	40 174	57 457	54 932	55 251
■ Produits des opérations avec la clientèle	56 923	57 942	72 674	68 752	67 771
■ Charges sur opérations avec la clientèle	19 513	17 768	15 217	13 820	12 520
Marge sur opérations diverses	34 421	38 053	41 338	52 740	40 382
■ Produits des opérations diverses	35 879	40 625	44 534	56 797	45 239
■ Charges sur opérations diverses	1 458	2 572	3 196	4 057	4 857
Marge sur opérations de crédit-bail	43	0	0	0	0
■ Produits des opérations de crédit-bail	46	0	0	0	0
■ Charges sur opérations de crédit-bail	3	0	0	0	0
PRODUIT NET BANCAIRE	81 991	91 295	117 929	127 932	108 757
Produits accessoires	2 304	2 850	4 016	3 097	5 541
Charges de personnel	24 529	26 474	31 514	33 312	33 458
Autres frais généraux	23 124	25 209	24 692	27 536	30 138
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	36 642	42 462	65 739	70 181	50 702
Dotations nettes aux provisions	-5 085	1 058	3 649	13 537	1 149
Amortissements nets	6 834	6 529	6 562	7 824	7 717
RESULTAT NET D'EXPLOITATION	34 893	34 875	55 528	48 820	41 836
Pertes et profits nets	3 517	4 358	1 979	1 706	1 964
Impôt sur les sociétés	14 527	11 931	18 199	15 998	14 925
RESULTAT NET	23 883	27 302	39 308	34 528	28 875
Coefficient net d'exploitation	58,12 %	56,61 %	47,70 %	47,56 %	58,48 %

Résultats des banques de la Guinée Equatoriale

(en millions)

EXERCICE	2005	2006	2007	2008	2009
Marge sur opérations de trésorerie	634	1 250	2 490	6 185	2 654
■ Produits des opérations de trésorerie	990	1 578	2 735	6 757	3 948
■ Charges sur opérations de trésorerie	356	328	245	572	1 294
Marge sur opérations financières	0	0	0	523	-55
■ Intérêts et dividendes sur opérations financières	0	0	0	813	312
■ Intérêts sur ressources permanentes	0	0	0	290	367
Marge sur opérations clientèle	8 892	12 574	20 017	29 730	40 137
■ Produits des opérations avec la clientèle	10 542	14 623	22 522	32 226	42 580
■ Charges sur opérations avec la clientèle	1 650	2 049	2 505	2 496	2 443
Marge sur opérations diverses	13 161	13 148	14 903	26 229	27 402
■ Produits des opérations diverses	14 338	15 005	16 751	34 021	60 664
■ Charges sur opérations diverses	1 177	1 857	1 848	7 792	33 262
Marge sur opérations de crédit-bail	60	43	20	6	0
■ Produits des opérations de crédit-bail	321	279	128	41	0
■ Charges sur opérations de crédit-bail	261	236	108	35	0
PRODUIT NET BANCAIRE	22 747	27 015	37 430	62 673	70 138
Produits accessoires	758	358	456	771	2 515
Charges de personnel	2 581	3 459	4 924	5 853	7 704
Autres frais généraux	6 274	7 582	10 033	13 264	16 914
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	14 650	16 332	22 929	44 327	48 035
Dotations nettes aux provisions	7 615	6 408	11 398	21 569	22 695
Amortissements nets	1 305	1 477	1 960	2 104	2 167
RESULTAT NET D'EXPLOITATION	5 730	8 447	9 571	20 654	23 173
Pertes et profits nets	85	- 402	- 107	- 860	- 847
Impôt sur les sociétés	1 785	2 925	3 903	6 242	6 822
RESULTAT NET	4 030	5 120	5 561	13 552	15 504
Coefficient net d'exploitation	38,93 %	40,87 %	40,00 %	30,50 %	29,44 %

Résultats des banques du Tchad

(en millions)

EXERCICE	2005	2006	2007	2008	2009
Marge sur opérations de trésorerie	- 1 296	- 1 701	- 560	- 70	- 292
■ Produits des opérations de trésorerie	416	602	866	1 125	930
■ Charges sur opérations de trésorerie	1 712	2 303	1 426	1 195	1 222
Marge sur opérations financières	55	33	- 69	2	0
■ Intérêts et dividendes sur opérations financières	55	33	55	2	0
■ Intérêts sur ressources permanentes	0	0	124	0	0
Marge sur opérations clientèle	12 111	14 559	15 078	19 098	21 813
■ Produits des opérations avec la clientèle	13 557	16 015	16 940	21 004	23 646
■ Charges sur opérations avec la clientèle	1 446	1 456	1 862	1 906	1 833
Marge sur opérations diverses	9 759	10 577	10 962	14 502	17 039
■ Produits des opérations diverses	10 590	11 538	11 846	15 832	18 597
■ Charges sur opérations diverses	831	961	884	1 330	1 558
Marge sur opérations de crédit-bail	0	0	0	0	0
■ Produits des opérations de crédit-bail	0	0	0	0	0
■ Charges sur opérations de crédit-bail	0	0	0	0	0
PRODUIT NET BANCAIRE	20 629	23 468	25 411	33 532	38 560
Produits accessoires	288	229	200	437	238
Charges de personnel	4 857	5 887	6 185	6 825	7 845
Autres frais généraux	7 224	8 164	9 251	11 176	12 979
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	8 836	9 646	10 175	15 968	17 974
Dotations nettes aux provisions	- 576	771	901	1 691	9 221
Amortissements nets	2 240	2 393	2 825	3 386	3 515
RESULTAT NET D'EXPLOITATION	7 172	6 482	6 449	10 891	5 238
Pertes et profits nets	- 896	237	675	- 1 235	- 536
Impôt sur les sociétés	1 810	2 287	2 418	3 349	4 215
RESULTAT NET	4 466	4 432	4 706	6 307	487
Coefficient net d'exploitation	58,56 %	59,87 %	60,70 %	53,68 %	52,00 %

RENDEMENT MOYEN DES CREDITS, COUT MOYEN DES RESSOURCES CLIENTELE ET MARGE D'INTERET

RENDEMENT MOYEN DES CREDITS (%)

	<i>Exercice 2005</i>	<i>Exercice 2006</i>	<i>Exercice 2007</i>	<i>Exercice 2008</i>	<i>Exercice 2009</i>
Cameroun	10,39	10,53	9,41	8,25	8,13
Centrafrique	9,35	10,82	11,54	9,3	13,24
Congo	11,05	10,98	15,21	9,3	10,19
Gabon	12,48	12,71	14,27	11,92	11,1
Guinée Equatoriale	10,23	14,19	11,17	7,66	9,11
Tchad	10,53	12,44	6,97	9,48	9,22
CEMAC	10,93	11,48	10,95	9,18	9,31

COUT MOYEN DES RESSOURCES CLIENTELE (%)

	<i>Exercice 2005</i>	<i>Exercice 2006</i>	<i>Exercice 2007</i>	<i>Exercice 2008</i>	<i>Exercice 2009</i>
Cameroun	2,50	2,62	2,19	1,56	1,31
Centrafrique	2,12	2,38	2,21	1,53	1,25
Congo	0,95	1,20	0,70	0,66	0,61
Gabon	2,95	2,68	1,81	1,4	1,21
Guinée Equatoriale	0,66	0,81	0,48	0,32	2,82
Tchad	1,13	1,13	0,72	0,71	0,61
CEMAC	2,21	2,24	1,59	1,15	1,41

MARGE D'INTERET (%)

	<i>Exercice 2005</i>	<i>Exercice 2006</i>	<i>Exercice 2007</i>	<i>Exercice 2008</i>	<i>Exercice 2009</i>
Cameroun	7,89	7,90	7,22	6,69	6,82
Centrafrique	7,23	8,44	9,32	7,77	11,99
Congo	10,10	9,77	14,51	8,64	9,58
Gabon	9,54	10,02	12,46	10,52	9,89
Guinée Equatoriale	9,57	13,38	10,70	7,34	6,29
Tchad	9,40	11,30	6,26	8,77	8,61
CEMAC	8,73	9,24	9,35	8,03	7,9



Directeurs de la publication :

IDRISS AHMED IDRISS
Secrétaire Général de la COBAC

Rafaël TUNG NSUE
Secrétaire Général Adjoint

Conseiller à la rédaction :

Léandre DJUMMO

Comité de rédaction :

Barthélemy KOUÉZO
Bruno ONDOUNDA
Joseph Henry IKORI à YOMBO
Lionel BENINGA
Mathias MAVOUNGOU
Armel MBOULOUKOUÉ
Dieudonné PANZOU-BAYONNE
Marcellin GREBABA
Justin BEM

Mise en page et Impression :

BEAC – Service Imprimerie